

ANNEXE 4

POURSUITE DES TRAVAUX DE MISE AU POINT

Tel qu'il est défini (*rapport entre la somme des hauteurs de chutes artificielles créées en étagage par les obstacles transversaux et le dénivelé naturel du cours d'eau*), le taux d'étagement est d'abord un descripteur de l'état physique des cours d'eau.

Cet indicateur récemment introduit par le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015 aura besoin d'être documenté (relations avec la dynamique fluviale et la biologie, limite d'utilisation) et ajusté à l'échelle la mieux adaptée.

Un travail important devra aussi être mené pour aider les gestionnaires à quantifier les réponses prévisibles sur les milieux aquatiques, notamment les gains attendu sur chacun des éléments de qualité mesurés dans le cadre de la DCE : poissons, invertébrés, diatomées, physico-chimie. A partir des données disponibles, il faudra pouvoir vérifier et si possible mesurer sur les composantes biologiques les effets de la distribution d'énergie, de la diversification des habitats, de la continuité écologique, ainsi que les impacts du rétablissement des écoulements sur la réduction de l'eutrophisation).

Champs d'analyses

Dans un premier temps le croisement des données entre étagement et indicateurs biologiques concernera seulement les poissons, dans la mesure où ces données sont :

- disponibles à l'ONEMA (chutes cumulées et inventaires piscicoles),
- *a priori* réactives (structure de peuplement),
- intégratives à une échelle plus importante que celle des ouvrages (zones d'évolution des populations piscicoles).

L'autre sujet prioritaire de croisement correspond à la physicochimie et plus particulièrement aux processus d'eutrophisation. L'Agence de l'Eau procédera à l'analyse de ce compartiment en utilisant le modèle PEGASE.

Le premier objectif de ces différentes analyses est de détecter, si possible, les niveaux de pression (modification par les ouvrages décrite à travers le taux d'étagement) à partir desquels les milieux apparaissent en dehors du bon état (limite vert/jaune - voir exemple de résultat préalable ONEMA - délégation interrégionale Bretagne - Pays de la Loire) ou en dehors des conditions de bon fonctionnement de l'écosystème.

Les premières simulations sur PEGASE (physico-chimie) ou les expérimentations d'ouvertures de vannes illustrent déjà les gains obtenus (ou potentiels) sur la qualité des cours d'eau étagés dans les contextes sensibles à l'eutrophisation.

Dans les autres domaines (température, invertébrés, diatomées ...) il ne semble pas réaliste de faire le même exercice pour le moment, faute de données disponibles à l'échelle adaptée.

Le bilan de ce qui est disponible et de ce que l'on sait mettre en relation avec chaque domaine impacté fait apparaître d'autres champs d'analyse qu'il est utile d'explorer :

- poissons (ONEMA),
- physicochimie et eutrophisation (AELB),
- thermie,
- Indice Biotique invertébrés benthiques,
- Indice Diatomique,
- Biodiversité.

En l'état actuel des connaissances, les gammes de résultats obtenus dans les deux premiers domaines (limites relationnelles ou fonctionnelles Etagement/Poissons ; Etagement/Eutrophisation) seront simplement comparées avec l'état des autres composantes de qualité (invertébrés, diatomées...).

Les croisements spécifiques concernant les domaines à explorer pourront être réalisés au fur et à mesure que les jeux de données associées seront disponibles à l'échelle adaptée pour être mis en relation avec le taux d'étagement.

Annexe 26. Note méthodologique relative au traitement des ouvrages transversaux sur le territoire du SAGE Vienne

Contexte : SDAGE Loire Bretagne 2010-2015 :

« 1B-1 : En application des articles L. 212-5-1 et L. 212-5-2 du code de l'environnement, et lorsque l'état des lieux établi en application de la directive cadre sur l'eau a diagnostiqué la présence d'obstacles entravant la libre circulation des espèces et le transport des sédiments, le Sage comporte un plan d'actions identifiant les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique du cours d'eau. Le règlement tient compte, notamment, des masses d'eau fortement modifiées situées sur le bassin.

Le Sage identifie les ouvrages qui doivent être effacés, ceux qui peuvent être arasés ou ouverts partiellement, ceux qui peuvent être aménagés avec des dispositifs de franchissement efficaces, et ceux dont la gestion doit être adaptée ou améliorée (ouverture des vannages...). Il comprend un objectif chiffré et daté pour la valeur du taux d'étagement du cours d'eau, défini comme le rapport entre la somme des hauteurs de chutes artificielles créées en étiage par les obstacles transversaux et le dénivelé naturel du cours d'eau ».

METHODOLOGIE :

1/ Choix des masses d'eau cours d'eau prioritaires dans le cadre du SAGE (source REH et données de l'état des lieux DCE de 2004):

³⁵₁₇ REH : « Continuité » ou « Ligne d'eau » = **Très Mauvais** ou **Mauvais** sur totalité ou une portion de la masse d'eau,

³⁵₁₇ DCE : « Morphologie » = **Délais / Actions supplémentaires** (-1) ou **Doute** (0),

³⁵₁₇ DCE Objectif écologique : « Bon état » = **2015** ou **2021** (échéance 2027 sera traitée dans un second temps),

³⁵₁₇ Masse d'eau proposée en « réservoirs biologiques » et/ou « Grands Migrateurs ».

Il convient de noter que cette analyse n'est pas appliquée aux masses d'eau plan d'eau. Les grands barrages font l'objet d'un traitement distinct dans le cadre du SAGE.

36 Masses d'eau et **258 ouvrages** ressortent de cette analyse.

2/ Proposition d'intervention concernant les ouvrages (source base SAGE Vienne – Aquascop 2007) :

- **Franchissabilité piscicole** : pour chaque seuil, prise en compte des préconisations issues de l'étude Aquascop. Possibilité d'adaptation en fonction des évolutions des ouvrages depuis la constitution de la base de données (dégradation de l'état, plus d'usage, etc.) ou des erreurs éventuelles.

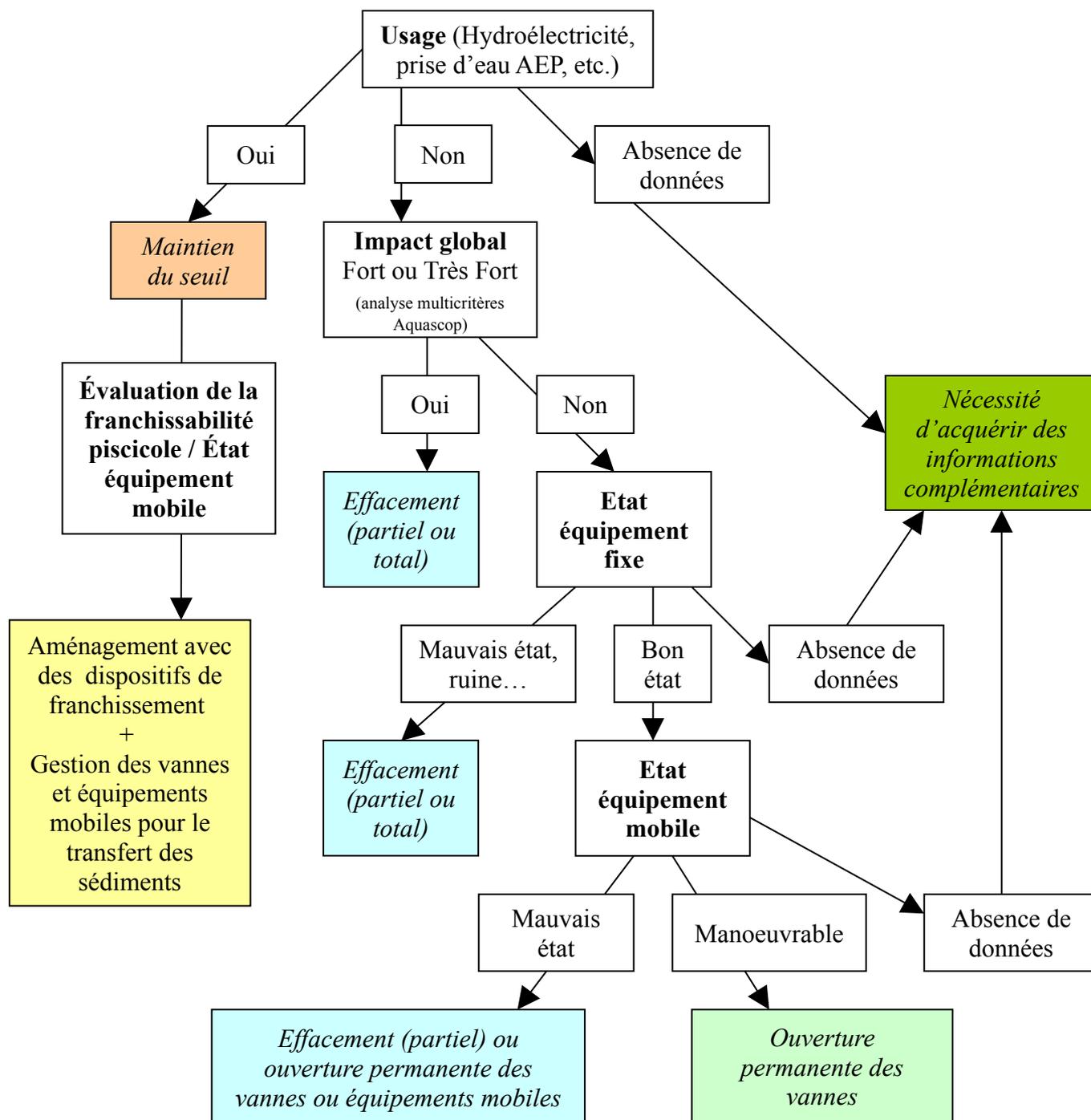
- **Transfert des sédiments** : pour chaque seuil, prise en compte du type d'ouvrage fixe et de son état ainsi que du type d'ouvrage mobile et de son état. Remarque : le règlement fixe des périodes d'ouverture des vannages concernant les ouvrages sans usage.

- **Objectif de réduction du taux d'étagement par masse d'eau** : pour chaque seuil, l'analyse suivante est menée (cf. arbre de décision) et doit aboutir à une proposition d'aménagement (effacement total ou partiel, ouverture des vannes ou équipements mobiles, équipement du seuil et gestion des sédiments).

Pour chaque seuil, lorsque les aménagements du type « effacement (partiel ou total) » ou « ouverture des vannes et équipements mobiles » sont proposés ; **la hauteur de chute est ramenée à 0**. Ainsi, la somme des hauteurs de chutes obtenues par masse d'eau donne l'optimum du taux d'étagement pour la masse d'eau. Des objectifs intermédiaires à l'atteinte de l'optimum sont fixés : 60 % d'atteinte en 2015, 80 % en 2018.

- Lorsque les données ne permettent pas de conduire l'analyse (manque d'informations concernant l'état des ouvrages fixes et mobiles ou la nature de l'usage de l'ouvrage), la mention **nécessité d'informations complémentaires** est indiquée.

Arbre de décision pour le traitement des ouvrages transversaux :



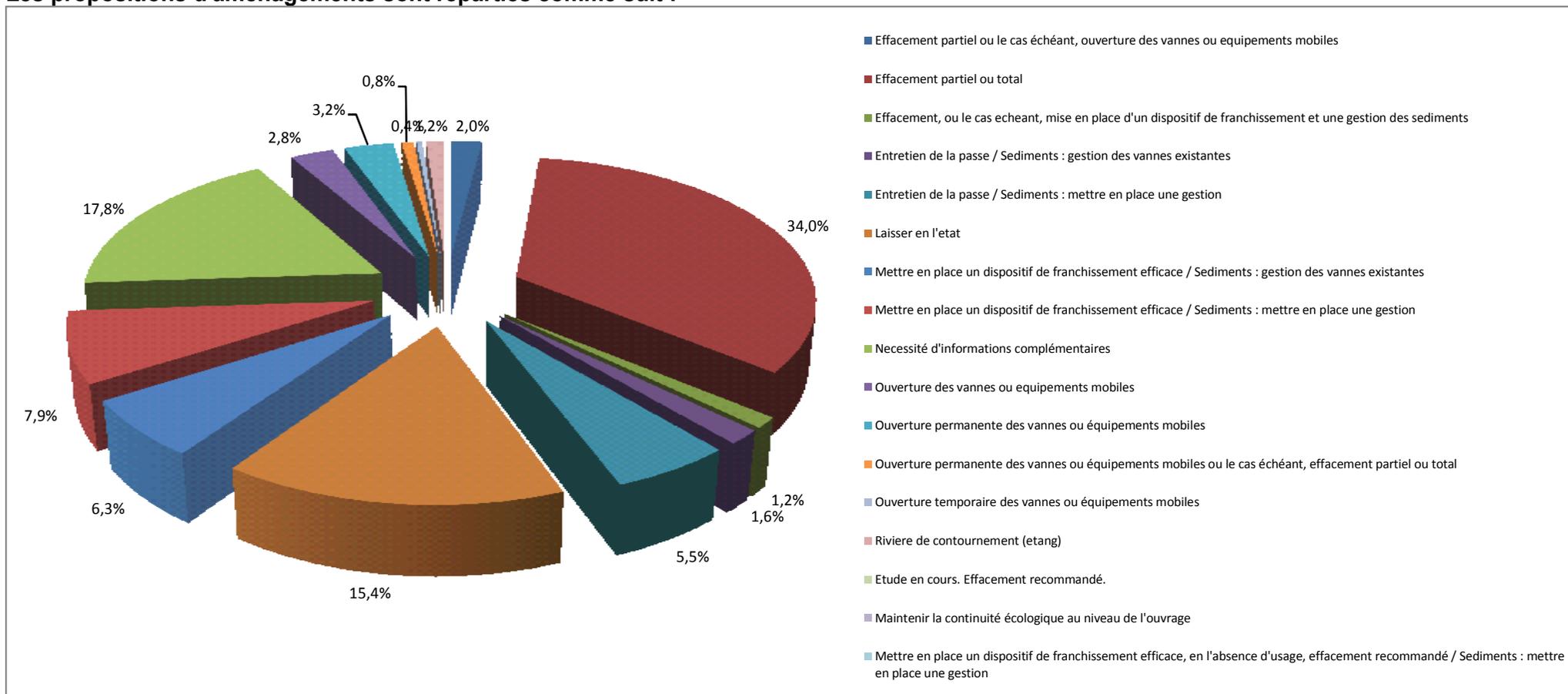
Annexe 27. Objectifs de réduction du taux d'étagement par masse d'eau et propositions d'aménagements des 258 seuils concernés

Objectifs de réduction du taux d'étagement sur les 36 masses d'eau identifiées comme prioritaires (cf. Page 42 du PAGD) Remarque : Les masses d'eau assorties d'un objectif d'atteinte du bon état en 2015 dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, devront atteindre l'optimum calculé au 31 décembre 2015. Pour celles qui bénéficient d'un report d'objectif en 2021, des objectifs intermédiaires sont fixés : 60 % de l'optimum au 31 décembre 2015, 80 % de l'optimum au 31 décembre 2018 et 100% de l'optimum au 31 décembre 2021.

	Code	Nom	Réserv. Bio	Axes Grands Mgrateurs	REH Ligne eau Continuité	DCE Morpho	Délais Obj écologique	Nombre Seuls	Densité 10km	Taux étagement (%)					Hauteur de chute cumulée actuelle (m)	Optimum Hauteur de chute cumulée (m)	Hauteur de chute à supprimer (m)	Longueur (km)	Dénivelé naturel (m)	
										Actuel	Objectif 2015	Objectif 2018	Objectif 2021	Optimum						
La Vienne	FRGR0356	LA VIENNE DEPUIS PEYRELEVADE JUSQU'A L'AVAL DE LA RETENUE DE BUSSY	Oui			Risque	2015	17	3,5	9,6	7,0			7,0	38,0	27,7	10,3	47,9	396,0	
	FRGR0357a	LA VIENNE DEPUIS L'AVAL DE LA RETENUE DE BUSSY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAULDE	Oui			Risque	2015	7	3,0	8,3	2,4			2,4	7,0	2,0	5,0	23,0	84,0	
	FRGR0357b	LA VIENNE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA MAULDE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE TAURION	Oui		M mauvais	Risque	2021	15	9,7	62,2	48,9	44,4	40,0	40,0	23,0	14,8	8,2	15,5	37,0	
	FRGR0359a	LA VIENNE DEPUIS LA CONFLUENCE DU TAURION JUSQU'A PALAIS-SUR-VIENNE (LE)			M mauvais	Risque	2021	2	3,3	53,8	49,2	47,7	46,2	46,2	7,0	6,0	1,0	6,0	13,0	
	FRGR0359b	LA VIENNE DEPUIS PALAIS-SUR-VIENNE (LE) JUSQU'A SAINT-JUNIEN			Très M mauvais	Risque	2021	32	6,9	67,9	54,6	50,2	45,8	45,8	38,7	26,1	12,6	46,7	57,0	
	FRGR0359c	LA VIENNE DEPUIS SAINT-JUNIEN JUSQU'A SAILLAT			Très M mauvais	Risque	2021	5	6,0	78,0	73,8	72,4	71,0	71,0	7,8	7,1	0,7	8,3	10,0	
	FRGR0358	LA VIENNE DEPUIS SAILLAT JUSQU'AU COMPLEXE DE CHARDES			Très M mauvais	Risque	2021	14	3,2	52,2	45,7	43,5	41,3	41,3	16,7	13,2	3,5	43,8	32,0	
	FRGR0360b	LA VIENNE DEPUIS LE COMPLEXE DE CHARDES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CLAIN		Oui		Doute	2015	17	2,5	22,2	13,0				13,1	10,0	5,9	4,1	68,0	45,0
Affluents de la Vienne de l'amont vers l'aval	FRGR1270	LA CHANDOUILLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CHAMMET	Oui			Risque	2015	0 seuil : Nécessité d'informations complémentaires												
	FRGR1306	LA FEUILLADE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE	Oui			Risque	2015	1	0,7	7,6	Nécessité d'informations complémentaires									
	FRGR1350	LE TARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE			M mauvais	Risque	2015	0 seuil : Nécessité d'informations complémentaires												
	FRGR0374	LE RUISSEAU DU PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE			M mauvais (la Mazelle - la Case) Très M mauvais (le Cressot)	Risque	2021	2 sur la Mazelle	1,6	Nécessité d'informations complémentaires										
	FRGR1344	L'AUZETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE			M mauvais	Risque	2015	2	2,0	4,9	0				0	6	0,0	6,0	10,0	123,0
	FRGR1265	LE BOULOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE	Oui			Doute	2015	0 seuil : Nécessité d'informations complémentaires												
	FRGR0380	L'AURENCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE			M mauvais	Risque	2015	10	3,7	10,1	1,0				1,0	20,0	2,0	18,0	27,2	198,0
	FRGR0381	L'AIXETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE	Oui		Très M mauvais	Risque	2015	23	8,5	14,5	6,8				6,8	30,0	14,0	16,0	27,0	206,0
	FRGR1383	LE TRANCHEPIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE	Oui			Doute	2015	0 seuil : Nécessité d'informations complémentaires												
	FRGR0382	LA GLANE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE			M mauvais (La Glane - l'Oncre)	Risque	2015	27	6,5	18,1	8,5				8,5	37,0	17,3	19,7	41,3	204,0
	FRGR0383	LA GORRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE			M mauvais (La Gorre - Le Gorret)	Risque	2015	35	8,9	10,9	2,5				2,5	33,0	7,4	25,6	39,2	302,0
	FRGR1741	LE PUIITS TOURLET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE CHARDES (JOUSSEAU)	Oui			Doute	2015	0 seuil : Nécessité d'informations complémentaires												
	FRGR1756	LE PARGUE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE CHARDES	Oui		Très M mauvais	Risque	2021	0 seuil : Nécessité d'informations complémentaires												
	FRGR1775	LA CROCHATIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE	Oui			Risque	2015	0 seuil : Nécessité d'informations complémentaires												
	FRGR1781	LE CROCHET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE	Oui			Risque	2021	0 seuil : Nécessité d'informations complémentaires												
	FRGR0389	LABLOURDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE	Oui		M mauvais (La Franche Doire)	Doute	2021	22	4,7	9,2	4,34	2,7	1,1	1,1	13,8	1,7	12,1	46,5	150,0	
	FRGR1811	LE GOBERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE			M mauvais	Risque	2021	0 seuil : Nécessité d'informations complémentaires												
FRGR2047	LES TROIS MOULINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE			M mauvais	Risque	2021	0 seuil : Nécessité d'informations complémentaires													

La Maulde	FRGR 1390	LA MAULDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA RETENUE DE VASSIMERE	Oui		Risque	2015	1	0,7	0,2	0		0	0,35	0,0	0,4	28,6	141,0			
Le Taurion	FRGR0367b	LE TAURION DEPUIS LA RETENUE DE LAVAUD-GELADE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BANIZE	Oui		Risque	2015	4	2,8	1,1	0,8		0,8	1,9	1,4	0,5	14,1	176,0			
	FRGR 1666	LE VERGER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE TAURION	Oui		Doute	2015	6	2,4	1,7	1,1		1,1	8,4	5,7	2,7	16,0	500,0			
	FRGR 1705	LA LEYRENNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE TAURION	Oui		Doute	2015	1	0,7	2,9	2,9		2,9	5,0	5,0	0,0	14,2	172,0			
	FRGR 1882	LE GRANDRIEUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE LA ROCHE TALAMIE (L'ETROIT)	Oui		Risque	2015	0 seuil : Nécessité d'informations complémentaires													
	FRGR 1672	LE PARLEUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE SAINT-MARC (SAINT-MARC)	Oui		Risque	2015	0 seuil : Nécessité d'informations complémentaires													
La Briance	FRGR0375	LA BRIANCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA ROSELLE	Oui	M mauvais (Le Blanzou)	Risque	2021	9	2,1	1,9	Nécessité d'informations complémentaires										
	FRGR0378	LA BREUILH ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA BRIANCE	Oui		Risque	2015	0 seuil : Nécessité d'informations complémentaires													
	FRGR0379	LA LIGOURE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA BRIANCE	Oui	M mauvais	Risque	2015	5	2,4	2,8	Nécessité d'informations complémentaires										
Affluent L'Ozon	FRGR 1524	L'OZON DE CHENEVELLES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OZON	Oui		Risque	2015	1	0,7	1,7	0		0	1,2	0,0	1,2	13,9	69,0			
							Total	258		10,5			5,4	304,9	157,3	147,6	537,2	2915		
												Taux étagement moyen (%)								

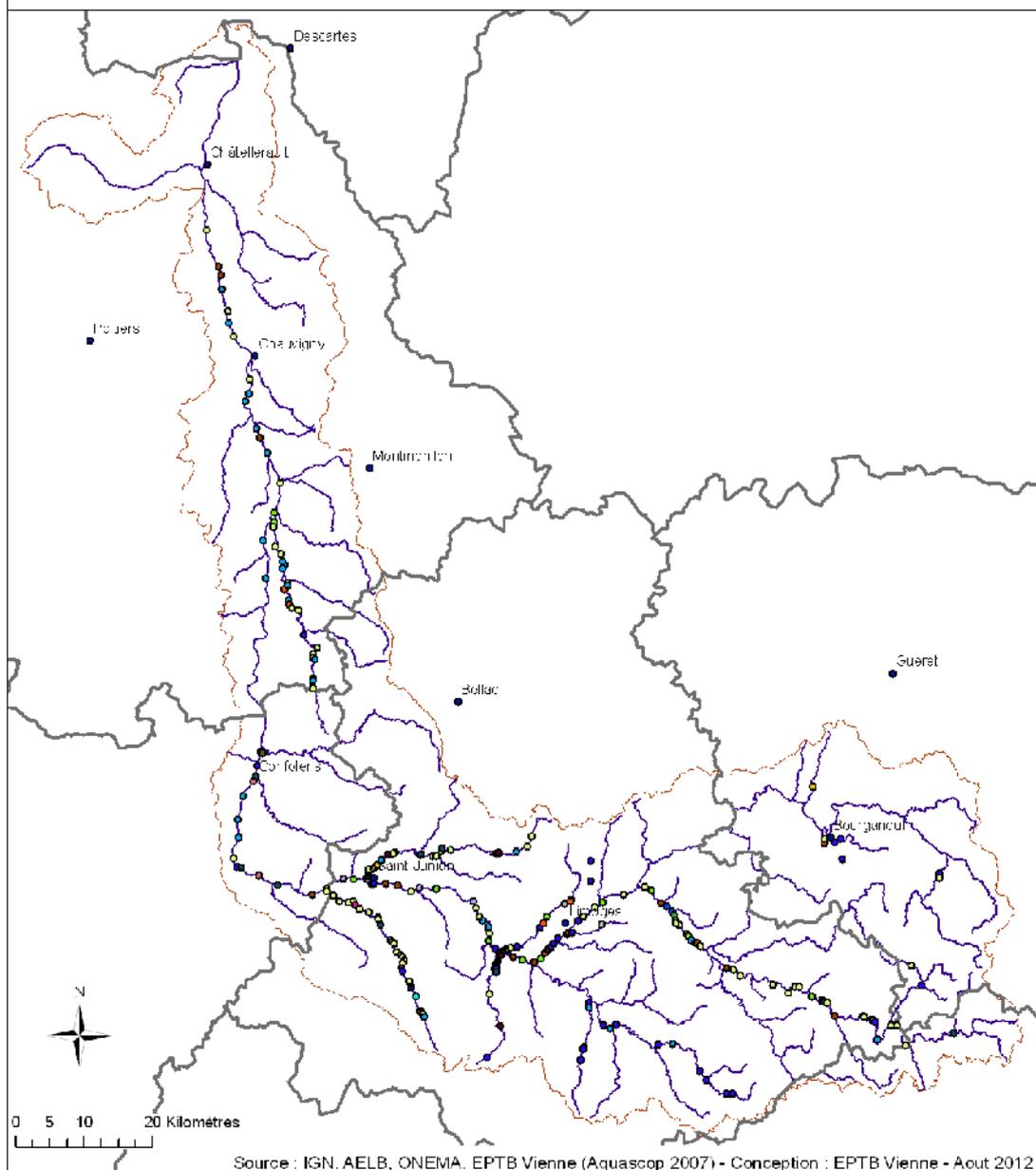
Les propositions d'aménagements sont réparties comme suit :



Cartographie des seuils faisant l'objet d'une proposition d'aménagement sur les 36 masses d'eau identifiées dans le PAGD

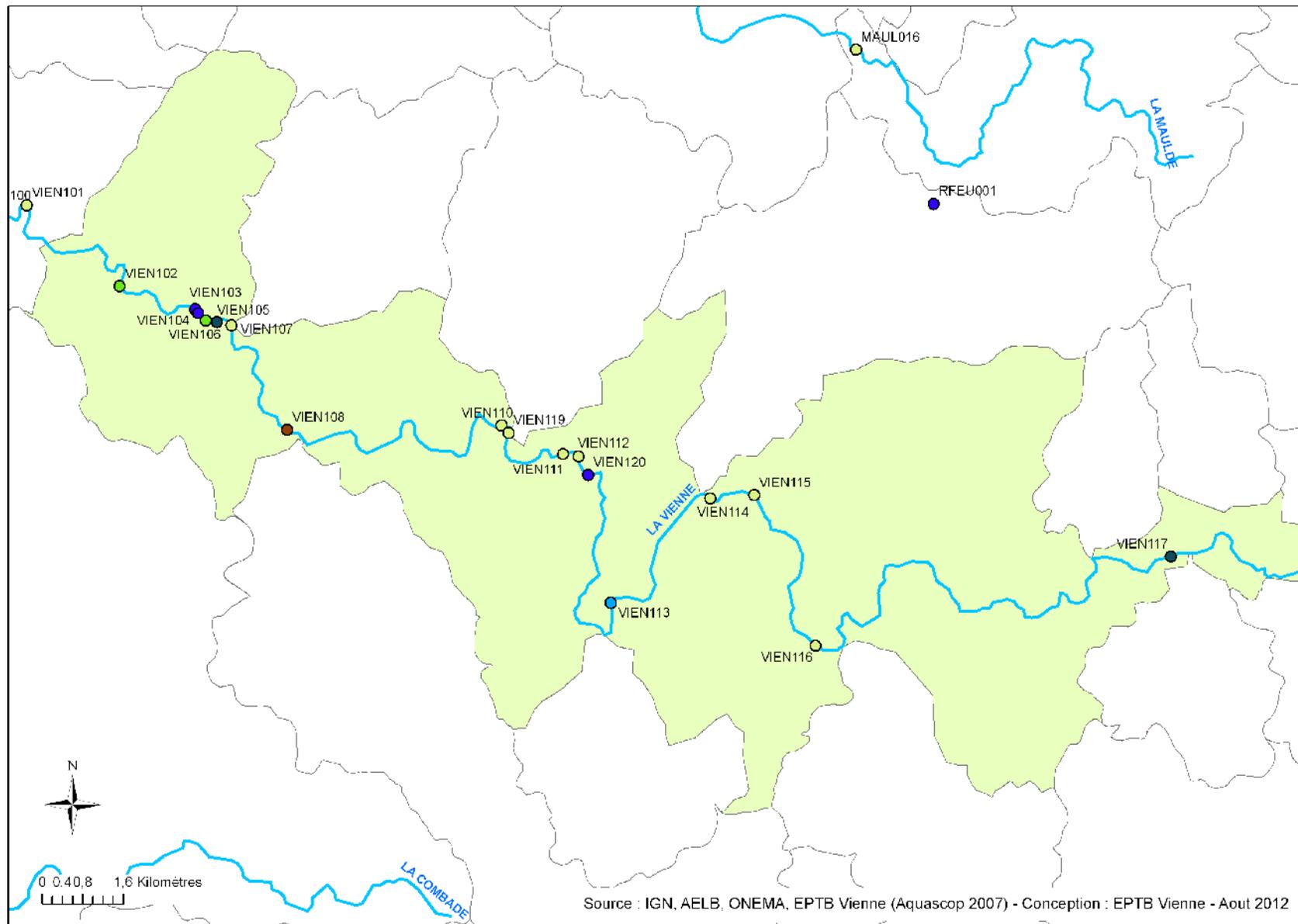
Seuils faisant l'objet d'une proposition d'aménagement

- Effacement partiel ou le cas échéant, ouverture des vannes ou équipements mobiles
- Effacement partiel ou total
- Effacement, ou le cas échéant, mise en place d'un dispositif de franchissement et une gestion des sédiments
- Entretien de la passe / Sédiments : gestion des vannes existantes
- Entretien de la passe / Sédiments : mettre en place une gestion
- Etude en cours. Effacement recommandé.
- Laisser en l'état
- Maintenir la continuité écologique au niveau de l'ouvrage
- Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : gestion des vannes existantes
- Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : mettre en place une gestion
- Mettre en place un dispositif de franchissement efficace, en l'absence d'usage, effacement recommandé / Sédiments : mettre en place une gestion
- Mettre en place un dispositif de franchissement ou le cas échéant, effacement partiel
- Nécessité d'informations complémentaires
- Ouverture des vannes ou équipements mobiles
- Ouverture permanente des vannes ou équipements mobiles
- Ouverture permanente des vannes ou équipements mobiles ou le cas échéant, effacement partiel ou total
- Ouverture temporaire des vannes ou équipements mobiles
- Rivière de contournement (étang)



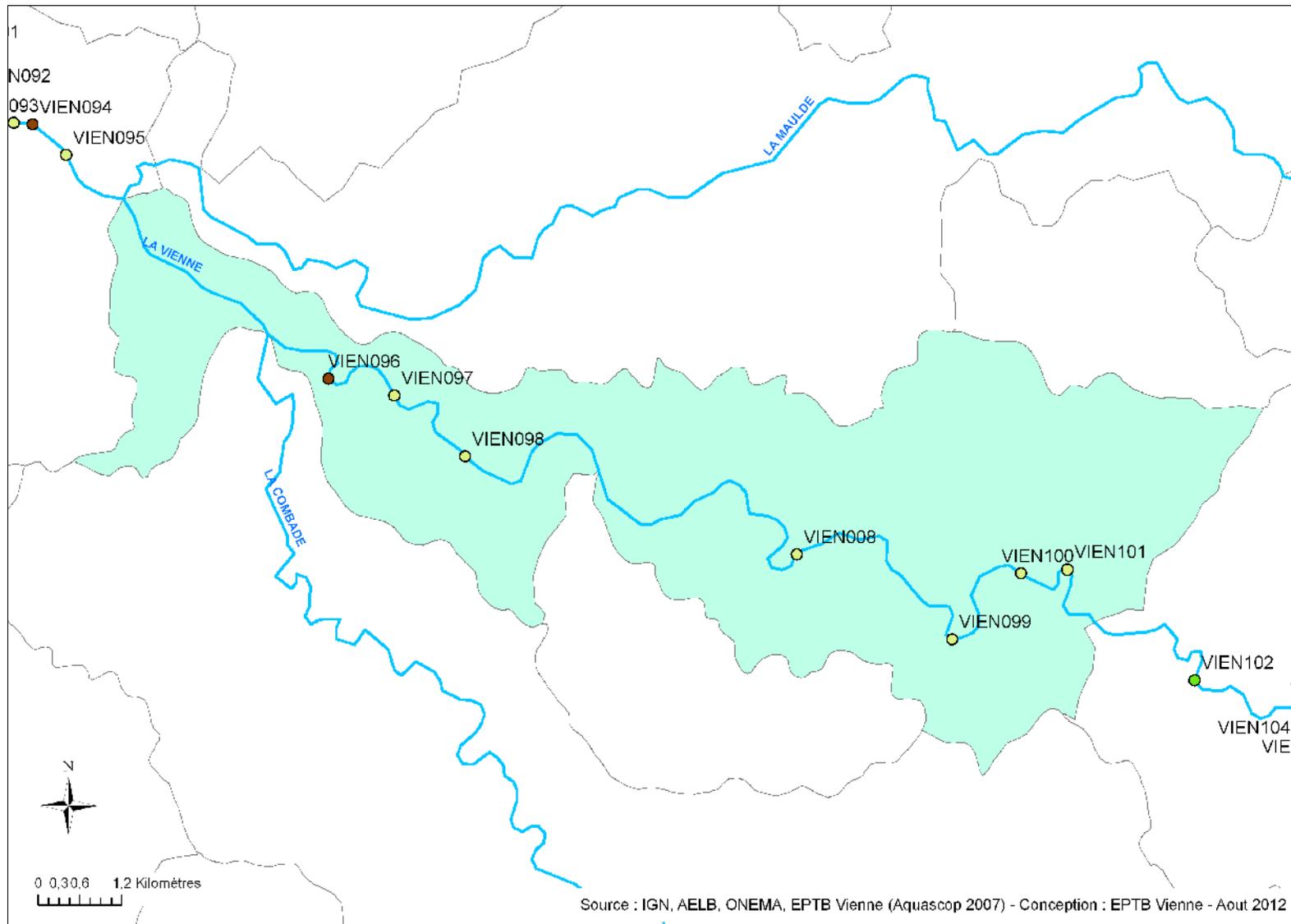
Descriptif des 258 seuils faisant l'objet d'une proposition d'aménagement

FRGR0356 - LA VIENNE DEPUIS PEYRELEVADE JUSQU'A L'AVAL DE LA RETENUE DE BUSSY					
Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
VIEN102	Vienne	Barrage de Bussy	11,5	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : mettre en place une gestion	Hydroélectricité
VIEN103	Vienne	Moulin de Bechade	1,3	Necessite d'informations complementaires	Pas d'information
VIEN104	Vienne	Moulin de Landon	1,0	Necessite d'informations complementaires	Sans usage
VIEN105	Vienne	Seuil du Moulin de Lanor	1,5	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : mettre en place une gestion	Agrément, aire de loisirs
VIEN106	Vienne	Moulin des Chevilles	1,0	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : gestion des vannes existantes	Agréments
VIEN107	Vienne	Moulin de Barthout	1,5	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN108	Vienne	Barrage de Charnaillat	8,4	Entretien de la passe / Sediments : mettre en place une gestion	Hydroélectricité
VIEN110	Vienne	Moulin de Lacour	1,5	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN119	Vienne	Seuil du camping de Nedde	1,7	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN111	Vienne	Ancienne prise d'eau irrigation Nedde	1,5	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN112	Vienne	Moulin de Nedde (Serrut)	1,0	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN120	Vienne	Seuil de la cote de Serrut		Necessite d'informations complementaires	Pas d'information
VIEN113	Vienne	Seuil de Chez Thivaud	0,0	Laisser en l'etat	Sans usage
VIEN114	Vienne	Puy de la Garde (Fournet)	1,2	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN115	Vienne	Moulin de Negremont	0,4	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN116	Vienne	Moulin de Rempnat	1,3	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN117	Vienne	Barrage de Servieres	3,0	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : gestion des vannes existantes	Hydroélectricité

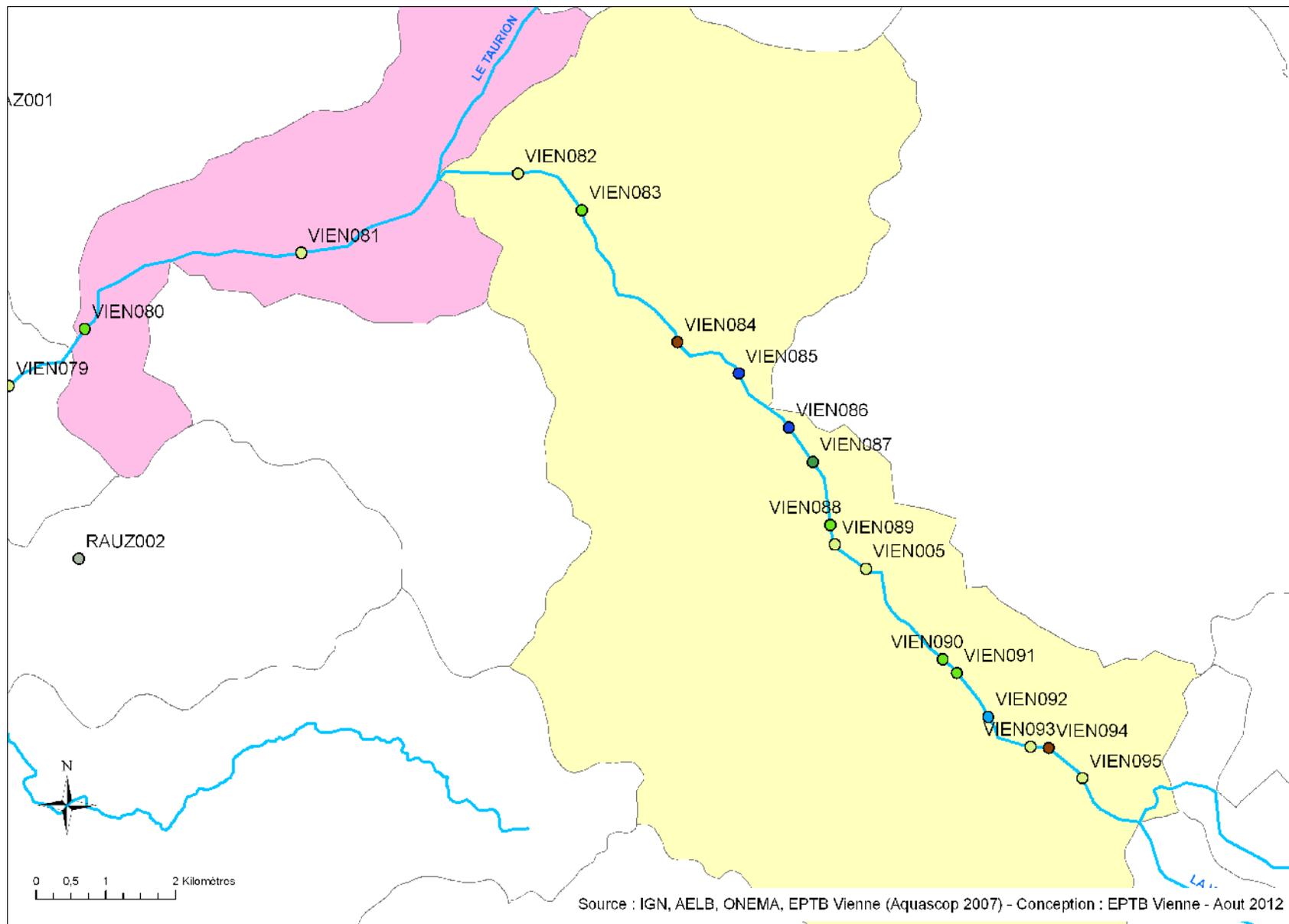


FRGR0357a - LA VIENNE DEPUIS L'AVAL DE LA RETENUE DE BUSSY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAULDE

Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
VIEN096	Vienne	Barrage de la Borrie	2,0	Entretien de la passe / Sediments : mettre en place une gestion	Hydroelectricite
VIEN097	Vienne	Moulin de Bois Vert	1,3	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN098	Vienne	Barrage de Bellabre	1,2	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN008	Vienne	Barrage de Chalard	1,2	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN099	Vienne	Barrage de la Foret	0,5	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN100	Vienne	Barrage de la Varrache	0,9	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN101	Vienne	Moulin de la Riviere	0,3	Effacement partiel ou total	Sans usage

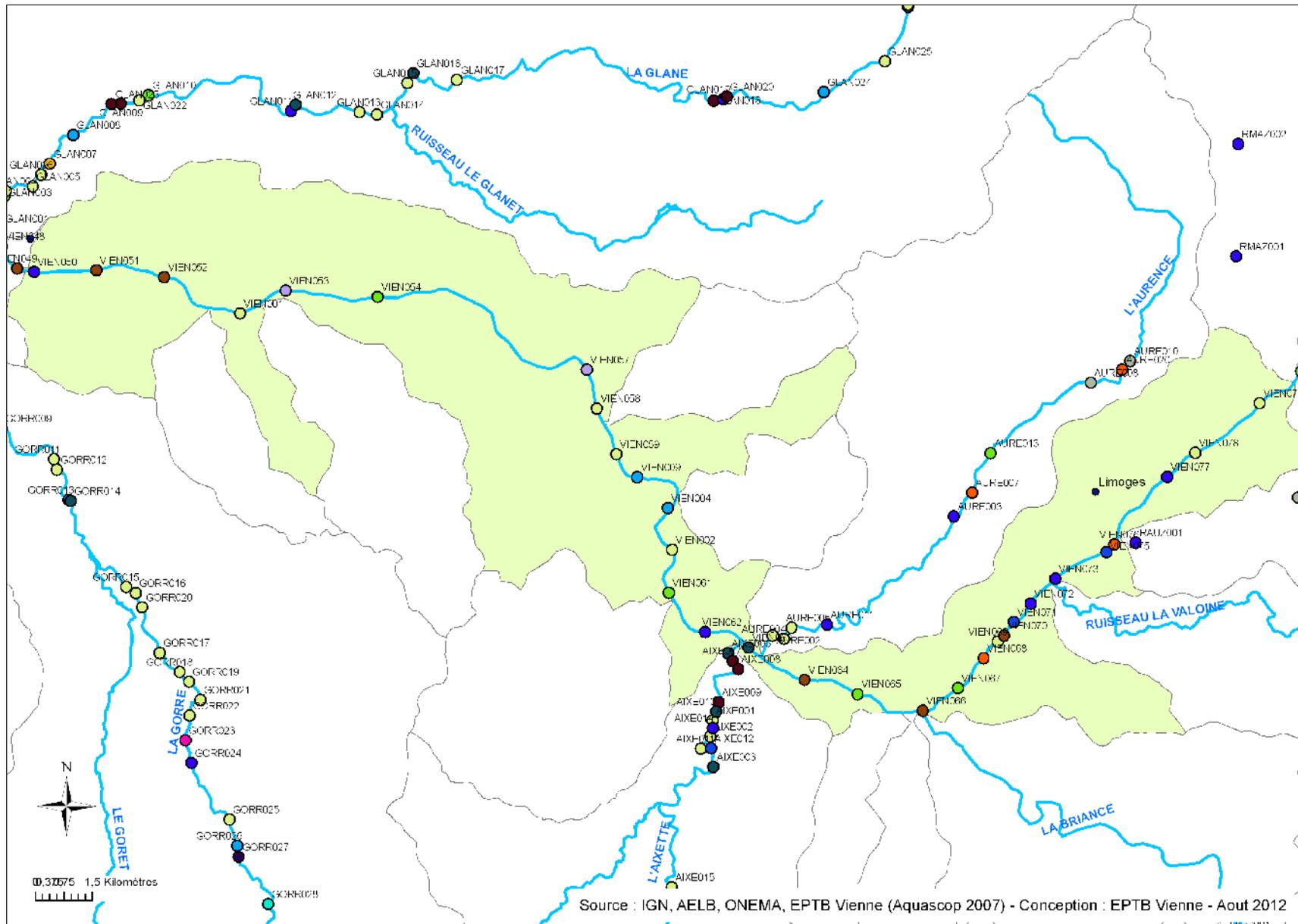


FRGR0357b - LA VIENNE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA MAULDE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE TAURION					
Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
VIEN005	Vienne	Moulin de Pouillet	1,1	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN082	Vienne	Moulin de Cintrat	0,9	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN083	Vienne	Moulin des Roches	3,5	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : mettre en place une gestion	Hydroélectricité
VIEN084	Vienne	Centrale de Brignac	2,1	Entretien de la passe / Sediments : mettre en place une gestion	Hydroélectricité
VIEN085	Vienne	Moulin de la Lathiere	0,9	Effacement partiel ou le cas échéant, ouverture des vannes ou equipements mobiles	Sans usage
VIEN086	Vienne	Moulin du Penitent	1,1	Effacement partiel ou le cas échéant, ouverture des vannes ou equipements mobiles	Sans usage
VIEN087	Vienne	Centrale du Moulin Giraud	2,0	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace, en l'absence d'usage, effacement / Sediments : mettre en place une gestion	Hydroélectricité
VIEN088	Vienne	Centrale de Maquetteau	1,7	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : mettre en place une gestion	Hydroélectricité
VIEN089	Vienne	Moulin Maumot	1,1	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN090	Vienne	Moulin de chez Saplat	1,4	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : mettre en place une gestion	Energie mécanique
VIEN091	Vienne	Centrale du Moulin de Beaufort	1,8	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : mettre en place une gestion	Hydroélectricité
VIEN092	Vienne	Moulin des Vergnes	0,3	Laisser en l'etat	Sans usage
VIEN093	Vienne	Centrale de Farebout	1,1	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN094	Vienne	Centrale de Farebout	2,4	Entretien de la passe / Sediments : mettre en place une gestion	Hydroélectricité
VIEN095	Vienne	Moulin de Sampinet	1,4	Effacement partiel ou total	Sans usage
FRGR0359a - LA VIENNE DEPUIS LA CONFLUENCE DU TAURION JUSQU'A PALAIS-SUR-VIENNE (LE)					
VIEN080	Vienne	Barrage du Palais (Pas de la Mule)	6,0	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : mettre en place une gestion	Production hydroélectrique
VIEN081	Vienne	Moulin du Verdier (Ribiere)	1,1	Effacement partiel ou total	Sans usage

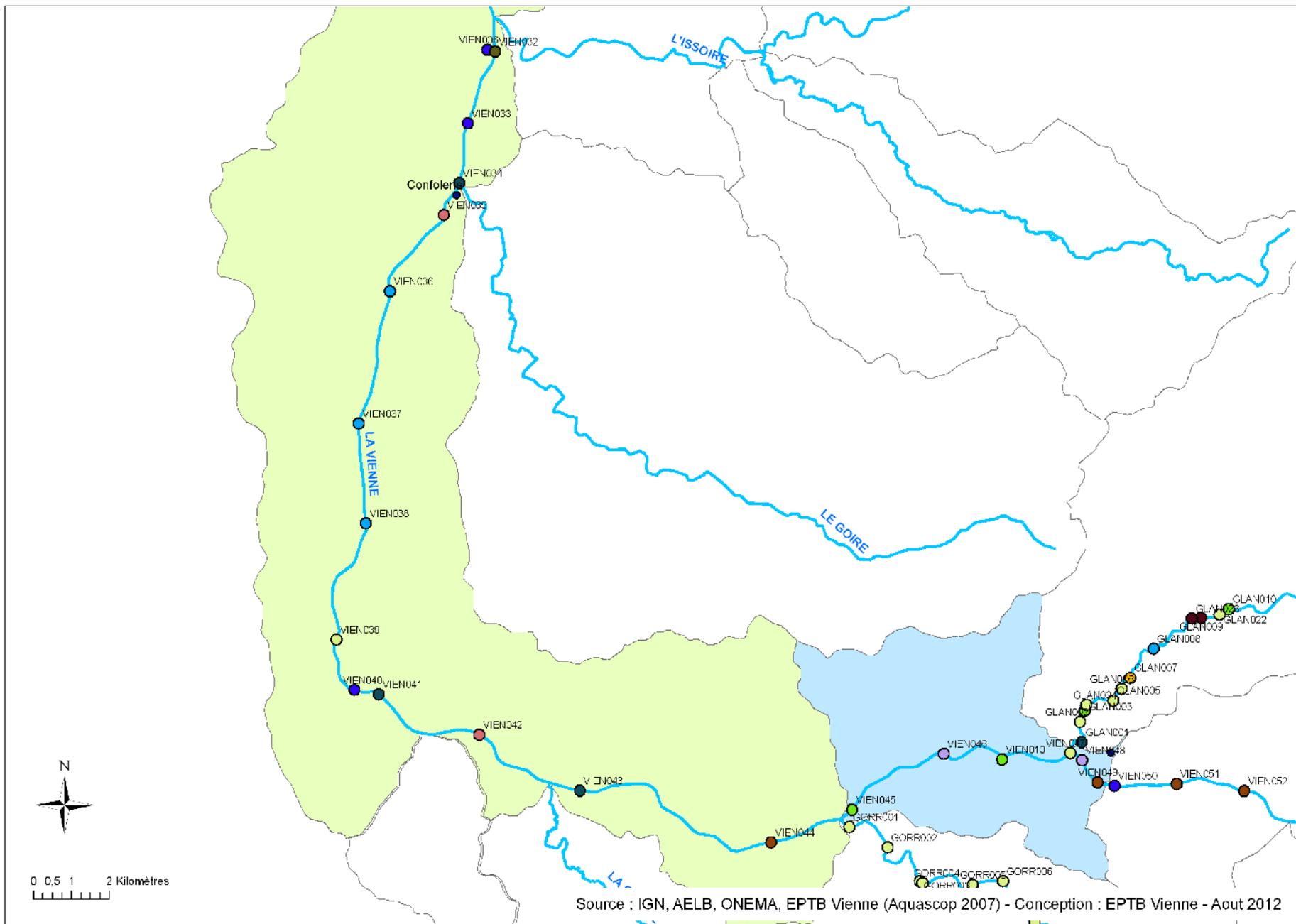


FRGR0359b - LA VIENNE DEPUIS PALAIS-SUR-VIENNE (LE) JUSQU'A SAINT-JUNIEN

Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
VIEN001	Vienne	Moulin Cognac (RG) et Moulin de Boussignac (RD)	1,0	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN002	Vienne	Moulin de Losmonerie	0,7	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN004	Vienne	Moulin de Pressac	0,0	Laisser en l'etat	Sans usage
VIEN009	Vienne	Moulin de la Gabie (amont)	0,5	Laisser en l'etat	Production hydroélectrique
VIEN121n	Vienne	Moulin de la Gabie (aval)	0,9	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : mettre en place une gestion	Pas d'information
VIEN049	Vienne	Moulin des Seilles	1,1	Entretien de la passe / Sediments : mettre en place une gestion	Sans usage
VIEN050	Vienne	Moulin Gady et Moulin Codet	1,0	Nécessité d'informations complémentaires	Production hydroélectrique (en cours d'instruction)
VIEN051	Vienne	Moulin de Grandmont	2,0	Entretien de la passe / Sediments : mettre en place une gestion	Production hydroélectrique
VIEN052	Vienne	Moulin de l'Hopital	2,0	Entretien de la passe / Sediments : mettre en place une gestion	Production hydroélectrique
VIEN053	Vienne	Usine du Bouchet	1,7	Entretien de la passe / Sediments : gestion des vannes existantes	Production hydroélectrique
VIEN054	Vienne	Moulin de Saint Victorien	1,2	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : mettre en place une gestion	Production hydroélectrique
VIEN057	Vienne	Centrale du Moulin Barlet	1,8	Entretien de la passe / Sediments : gestion des vannes existantes	Production hydroélectrique
VIEN058	Vienne	Moulin du Gue de la Roche	1,5	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN059	Vienne	Moulin de Chez CLEDAUD	0,6	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN061	Vienne	Moulin de la Mie et Moulin de la Vienne	1,5	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : mettre en place une gestion	Production hydroélectrique
VIEN062	Vienne	Moulin du Tarn	1,6	Necessite d'informations complementaires	Sans usage
VIEN063	Vienne	Moulin KPCL	1,2	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : gestion des vannes existantes	Autre
VIEN064	Vienne	Moulin Saint Gerald	1,5	Entretien de la passe / Sediments : mettre en place une gestion	Production hydroélectrique
VIEN065	Vienne	Le Caillaud	1,6	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : mettre en place une gestion	Production hydroélectrique
VIEN066	Vienne	Centrale de l'Aiguille	1,6	Entretien de la passe / Sediments : mettre en place une gestion	Production hydroélectrique
VIEN067	Vienne	Centrale du Val d'Enraud	1,8	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : mettre en place une gestion	Production hydroélectrique
VIEN068	Vienne	Moulin de Parpayat et de la Vigerie	1,2	Ouverture des vannes ou equipements mobiles	Sans usage
VIEN069	Vienne	Barrage du Buis	0,9	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN070	Vienne	Moulin Richard	1,4	Entretien de la passe / Sediments : mettre en place une gestion	Production hydroélectrique
VIEN071	Vienne	Moulin de Romanet	1,3	Effacement partiel ou le cas échéant, ouverture des vannes ou equipements mobiles	Sans usage
VIEN072	Vienne	Moulin de Villebois	1,1	Necessite d'informations complementaires	Sans usage
VIEN073	Vienne	Moulin de la Garde	1,2	Necessite d'informations complementaires	Sans usage
VIEN075	Vienne	Pont Revolution	0,8	Effacement partiel ou le cas échéant, ouverture des vannes ou equipements mobiles	Sans usage
VIEN076	Vienne	Pont Martial	1,1	Ouverture des vannes ou equipements mobiles	Sans usage
VIEN077	Vienne	Barrage amont A20	0,6	Necessite d'informations complementaires	Sans usage
VIEN078	Vienne	Barrage du Poudrier	1,4	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN079	Vienne	Usine du Watteles	1,6	Effacement partiel ou total	Sans usage

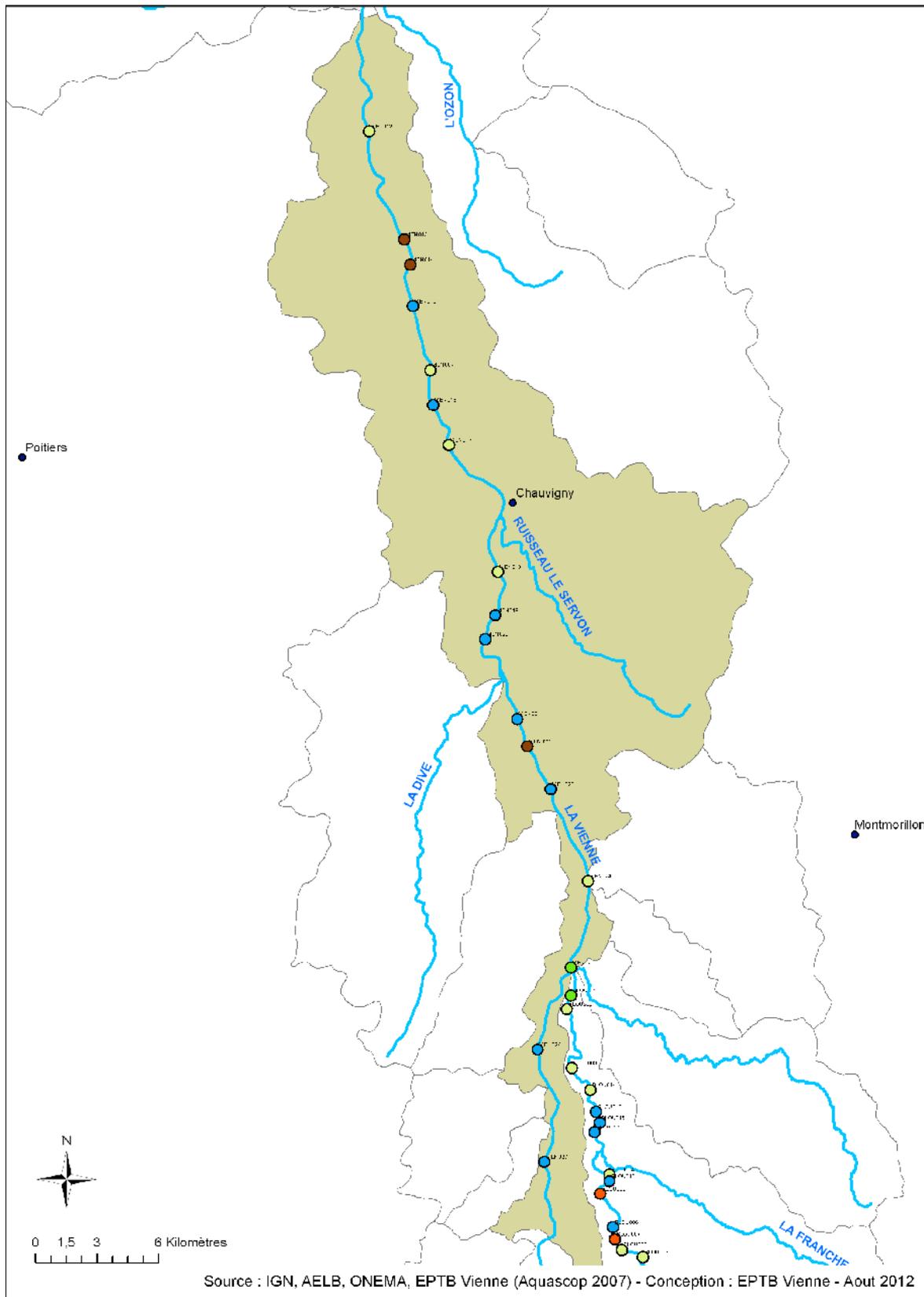


FRGR0359c - LA VIENNE DEPUIS SAINT-JUNIEN JUSQU'A SAILLAT					
Code	Nom s cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
VIEN010	Vienne	Barrage de l'Ile	1,7	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : mettre en place une gestion	Prise d'eau irrigation
VIEN045	Vienne	Barrage de Saillat	2,1	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : mettre en place une gestion	Production hydroélectrique
VIEN046	Vienne	Barrage de Roche	2,1	Entretien de la passe / Sédiments : gestion des vannes existantes	Production hydroélectrique
VIEN047	Vienne	Moulin Pelgros	0,7	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN048	Vienne	Moulin de Saint Amand	1,2	Entretien de la passe / Sédiments : gestion des vannes existantes	Production hydroélectrique
FRGR0358 - LA VIENNE DEPUIS SAILLAT JUSQU'AU COMPLEXE DE CHARDES					
VIEN006	Vienne	Moulin de l'Ile	1,5	Necessite d'informations complémentaires	Pas d'information
VIEN032	Vienne	Moulin Brulé	1,2	Maintenir la continuité écologique au niveau de l'ouvrage	Projet prise d'eau potable sur la Vienne
VIEN033	Vienne	Barrage des Trois Piliers	1,4	Necessite d'informations complémentaires	Pas d'information
VIEN034	Vienne	Hôpital de Confolens - Puygrenier	1,3	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : gestion des vannes existantes	Production hydroélectrique (renouvellement autorisation)
VIEN035	Vienne	Ancienne lainiere	1,4	Effacement, ou le cas echeant, mise en place d'un dispositif de franchissement et une gestion des sediments	Sans usage mais volonté d'aménagement
VIEN036	Vienne	Barrage d'Ansac	1,1	Laisser en l'état	Sans usage
VIEN037	Vienne	Barrage de Fougerat	0,0	Laisser en l'état	Sans usage
VIEN038	Vienne	Moulin de la Goutrie	1,0	Laisser en l'état	Sans usage
VIEN039	Vienne	Moulin d'Assit	1,4	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN040	Vienne	Moulin Tricot	0,0	Necessite d'informations complementaires	Pas d'information
VIEN041	Vienne	Moulin Neuf	1,9	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : gestion des vannes existantes	Production hydroélectrique
VIEN042	Vienne	Usine de Lamirande	1,6	Effacement, ou le cas echeant, mise en place d'un dispositif de franchissement et une gestion des sediments	Sans usage mais volonté d'aménagement
VIEN043	Vienne	Moulin de Chabanais	1,6	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : gestion des vannes existantes	Production hydroélectrique
VIEN044	Vienne	Pilas	1,3	Entretien de la passe / Sédiments : mettre en place une gestion	Production hydroélectrique



FRGR0360b - LA VIENNE DEPUIS LE COMPLEXE DE CHARDES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CLAIN

Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
VIEN012	Vienne	Chitre	0,9	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN013	Vienne	Bonneuil	1,7	Entretien de la passe / Sediments : mettre en place une gestion	Hydroélectricité
VIEN014	Vienne	Saint Mars	1,9	Entretien de la passe / Sediments : mettre en place une gestion	Hydroélectricité
VIEN015	Vienne	Saint Claude	0	Laisser en l'etat	Sans usage
VIEN007	Vienne	Petit Felin	0,3	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN016	Vienne	Vieille ecluse	0	Laisser en l'etat	Pas d'information
VIEN017	Vienne	La Ronde	1	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN018	Vienne	Moulin Milon	1,2	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN019	Vienne	Moulin Brault	0	Laisser en l'etat	Pas d'information
VIEN020	Vienne	St Martin La Riviere	0	Laisser en l'etat	Sans usage
VIEN021	Vienne	Moulin de l'ecluse	0	Laisser en l'etat	Pas d'information
VIEN022	Vienne	Civaux	0,35	Entretien de la passe / Sediments : mettre en place une gestion	Maintien niveau eau centrale
VIEN023	Vienne	Tour au Cognum	0	Laisser en l'etat	Pas d'information
VIEN024	Vienne	Pont de Lussac (Mazerolles)	1,1	Effacement partiel ou total	Sans usage
VIEN025	Vienne	Goux	1,9	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : mettre en place une gestion	Hydroélectricité
VIEN026	Vienne	Port de Queaux	0	Laisser en l'etat	Pas d'information
VIEN027	Vienne	Seuil Camping	0	Laisser en l'etat	Agrément, aire de loisirs



FRGR0367b - LE TAURION DEPUIS LA RETENUE DE LAVAUD-GELADE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BANIZE

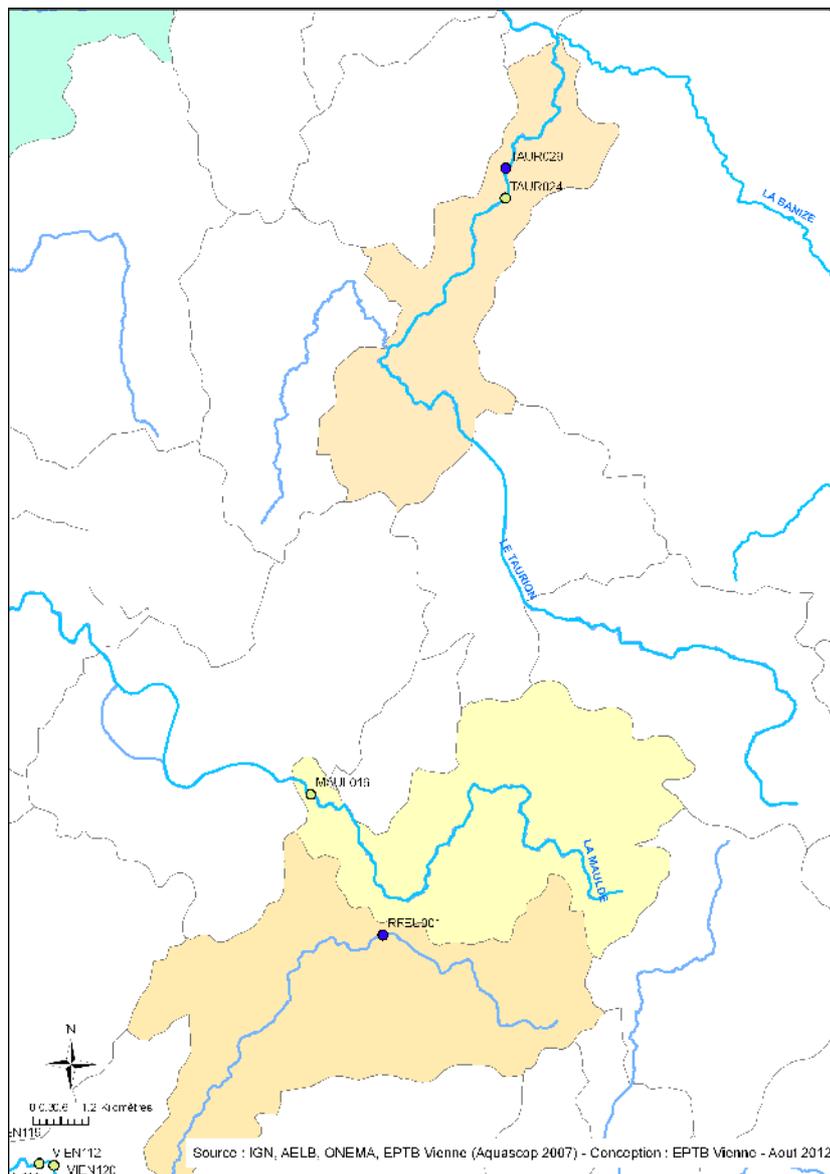
Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
TAUR029	Taurion	Dérivation Moulin du Gué Chaumeix	?	Nécessité d'informations complémentaires	Pas d'information
TAUR024	Taurion	Seuil amont pont RD 37	0,2	Effacement partiel ou total	Ancienne Prise d'eau irrigation
TAUR30	Taurion	Seuil du Moulin des Iles	0,3	Effacement, ou le cas echeant, mise en place d'un dispositif de franchissement et une gestion des sediments	Hydroelectricite
TAUR26	Taurion	Barrage de Nuellas	1,4	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : gestion des vannes existantes	Hydroelectricite

FRGR1390 - LA MAULDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA RETENUE DE VASSIERE

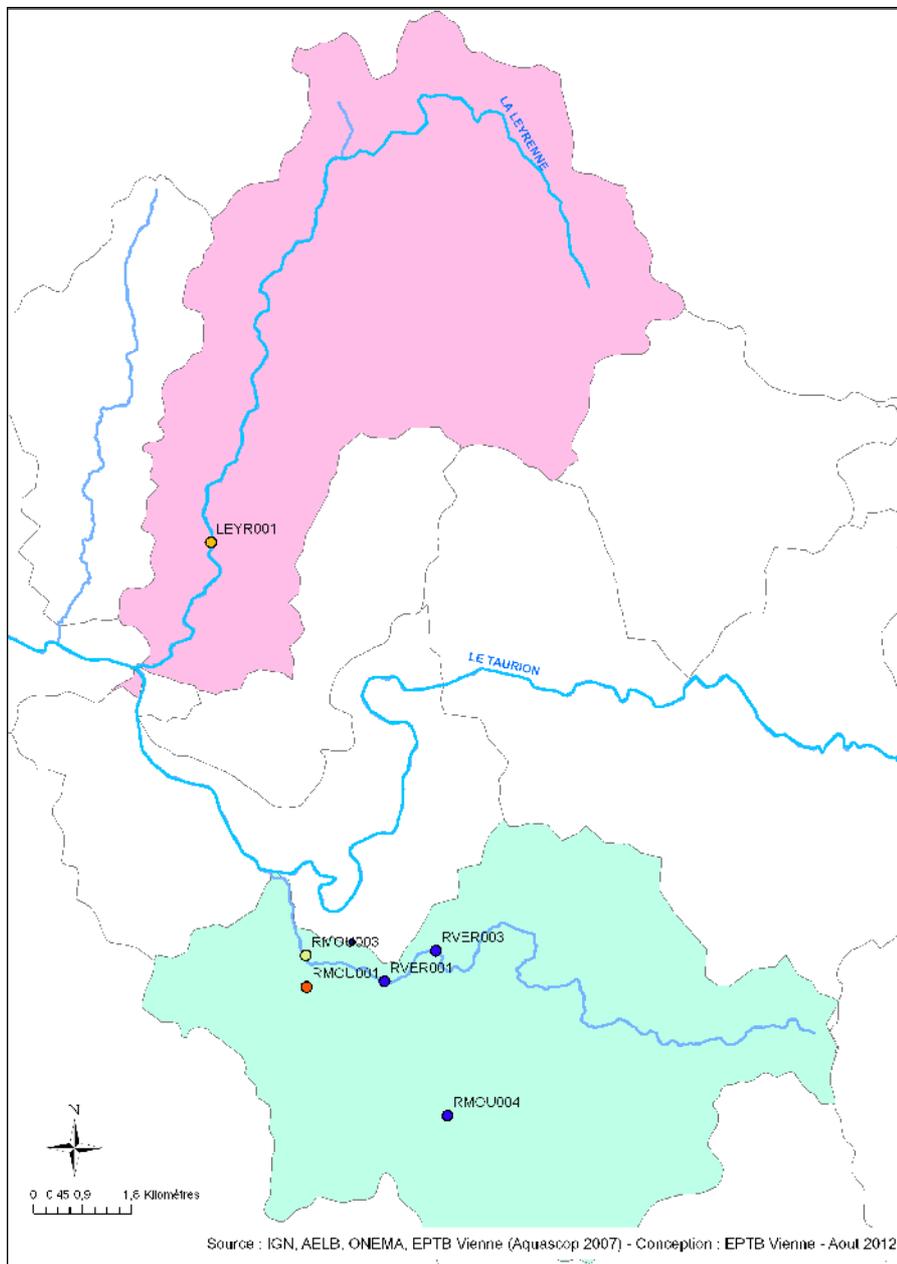
Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
MAUL016	Maulde	Bois de la Combre	0	Effacement partiel ou total	Sans usage

FRGR1306 - LA FEUILLADE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE

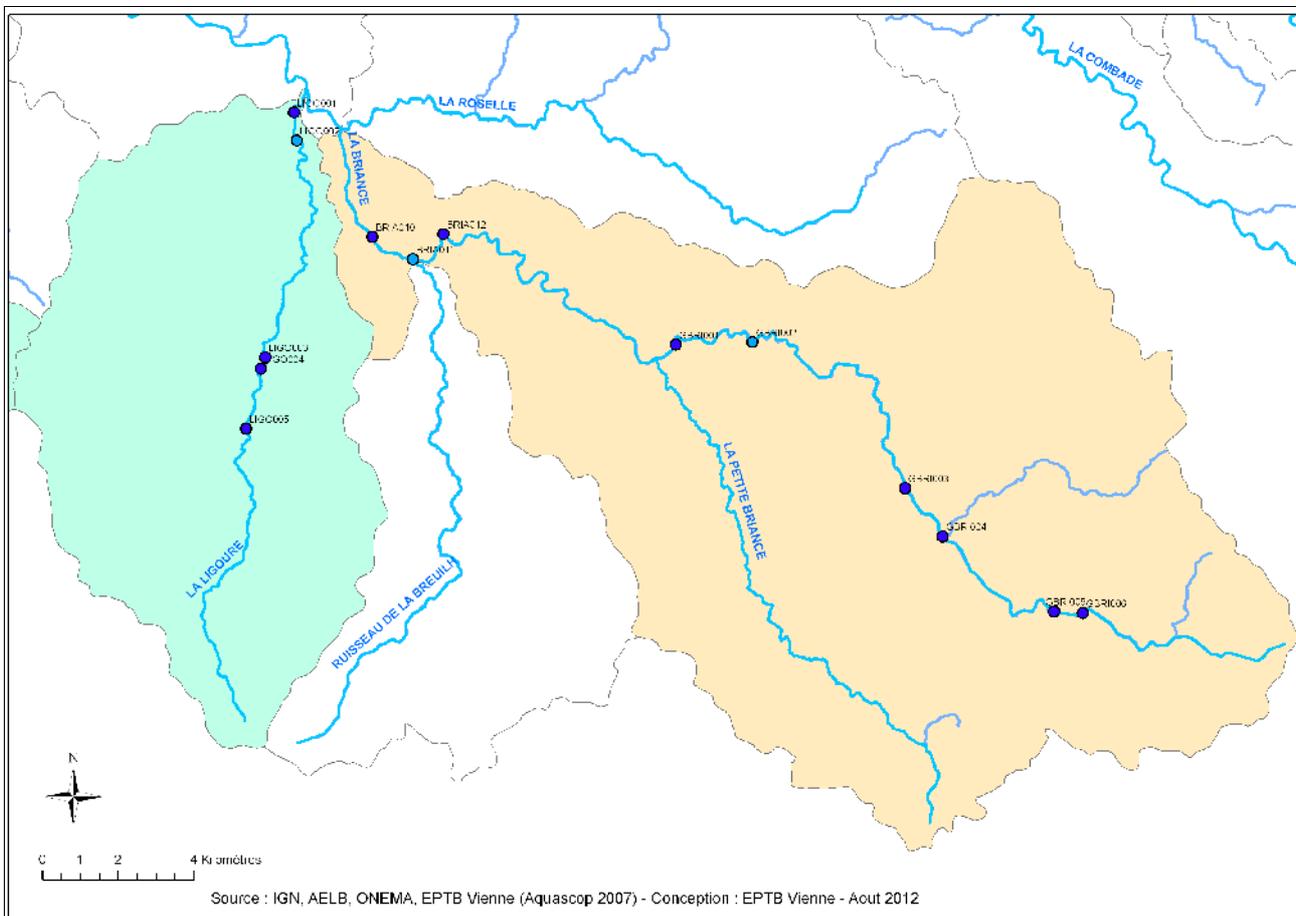
Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
RFEU001	Rau de la Feuillade	Barrage du Dorrat	17,0	Necessite d'informations complementaires	Hydroélectricité



FRGR1666 - LE VERGER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE TAURION					
Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
RMOU001	Verger	Seuil de la Régeasse	0,6	Ouverture des vannes ou équipements mobiles	Sans usage
RMOU002 RMOU005	Verger	Seuil de la Microcentrale de Mas la Fille	1,6	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : gestion des vannes existantes	Hydroelectricité
RMOU003	Verger	Seuil de la Régeasse	2,1	Effacement partiel ou total	Sans usage
RMOU004	Verger	Ancien seuil du pont Mourne	1,5	Nécessité d'informations complémentaires	Pas d'information
RVER001	Verger	Seuil du Verger	1,6	Nécessité d'informations complémentaires	Pas d'information
RVER003	Verger	Pisciculture des Gorges du Verger	1	Nécessité d'informations complémentaires	Pas d'information
FRGR1705 - LA LEYRENNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE TAURION					
Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
LEYR001	Leyrenne	Plan d'eau de St Dizier Leyrenne	5,0	Etude en cours. Effacement recommandé.	Loisir, agrément



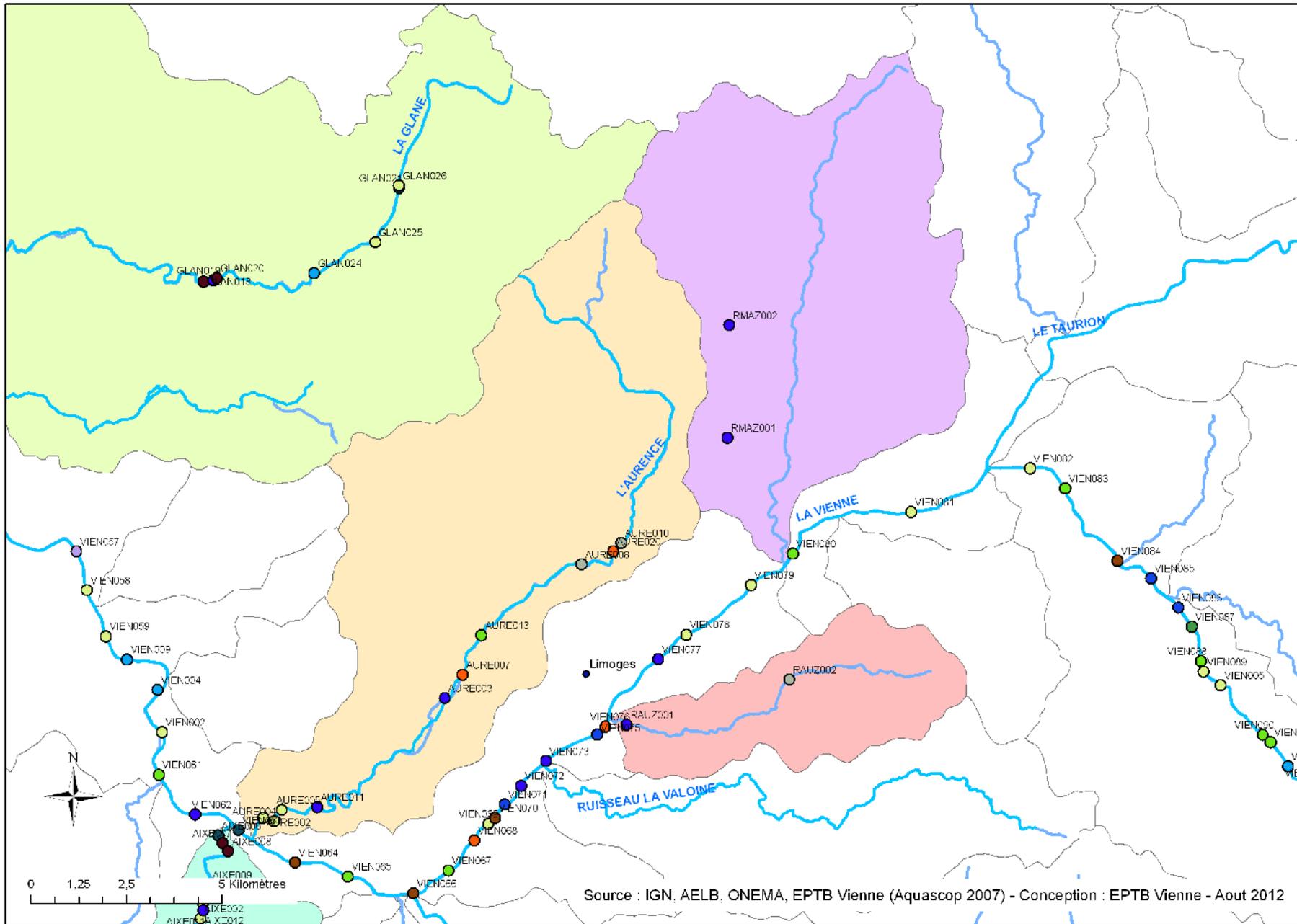
FRGR0375 - LA BRIANCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA ROSELLE					
Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
BRIA010	Briance	Moulin de Richebourg	3	Nécessité d'informations complémentaires	Sans usage
BRIA011	Briance	Les Vignes		Laisser en l'état	Sans usage
BRIA012	Briance			Nécessité d'informations complémentaires	Pas d'information
GBR001	Briance	Le Moulin Neuf	1	Nécessité d'informations complémentaires	Sans usage
GBR002	Briance	Carderies	0	Laisser en l'état	Sans usage
GBR003	Briance	Moulin de la Tronche		Nécessité d'informations complémentaires	Pas d'information
GBR004	Briance			Nécessité d'informations complémentaires	Pas d'information
GBR005	Briance	Moulin Brulé	2	Nécessité d'informations complémentaires	Pas d'information
GBR006	Briance	Bagengette		Nécessité d'informations complémentaires	Pas d'information
FRGR0379 - LA LIGOURE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA BRIANCE					
LIGO001	Ligoure	Château de Châluçet	0,0	Nécessité d'informations complémentaires	Pas d'information
LIGO002	Ligoure	Le Bas Ligoure	0,0	Laisser en l'état	Sans usage
LIGO003	Ligoure	Moulin de Babaud	2,5	Nécessité d'informations complémentaires	Sans usage
LIGO004	Ligoure	Moulin de la Liberté	2,5	Nécessité d'informations complémentaires	Sans usage
LIGO005	Ligoure	Moulin du Maître	0,5	Nécessité d'informations complémentaires	Sans usage



FRGR0374 - LE RUISSEAU DU PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
RMAZ001	Rau de la Mazelle	Moulin Mazelle		Necessite d'informations complementaires	Pas d'information
RMAZ002	Rau de la Mazelle	Barrage de la Mazelle		Necessite d'informations complementaires	Pas d'information

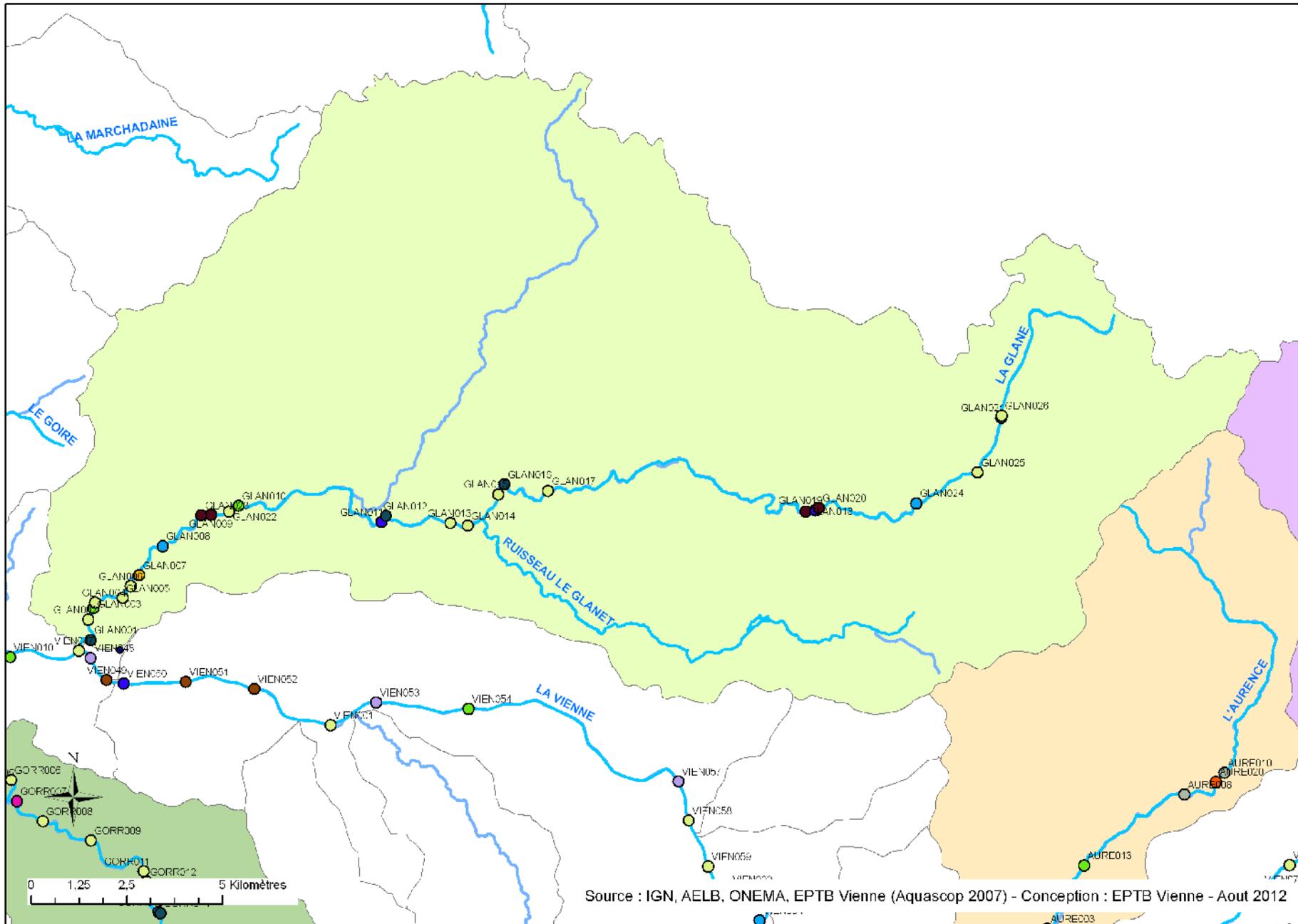
FRGR0380 - L'AURENCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
AURE002	Aurence	Moulin d'Arliquet	1,5	Effacement partiel ou total	Sans usage - équipements touristiques
AURE003	Aurence	Moulin Blanc		Necessite d'informations complementaires	Pas d'information
AURE004	Aurence	Moulin du Bousson	2,0	Effacement partiel ou total	Sans usage
AURE005	Aurence	Moulin de l'Or	1,5	Effacement partiel ou total	Sans usage
AURE007	Aurence	Moulin de la Perdrix	2,0	Ouverture des vannes ou équipements mobiles	Sans usage - équipements touristiques
AURE008	Aurence	Le Moulin du Gue	2,0	Riviere de contournement (etang)	Agrément, aire de loisirs
AURE010	Aurence	Plan d'eau d'Uzurat	5,0	Riviere de contournement (etang)	Agrément, aire de loisirs
AURE011	Aurence	Couerassas		Necessite d'informations complementaires	Pas d'information
AURE013	Aurence	Mas Bâtin - Parc Aurence 2 bras (AURE021)	3,0	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : mettre en place une gestion	Agrément, aire de loisirs
AURE020	Aurence	Moulin Finard	1,1	Ouverture des vannes ou équipements mobiles	Agrément, aire de loisirs

FRGR1544 - L'AUZETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
RAUZ001	Auzette	Inconnu		Necessite d'informations complementaires	Pas d'information
RAUZ002	Auzette	Étang de Cordelas	6	Riviere de contournement (etang)	Pas d'information



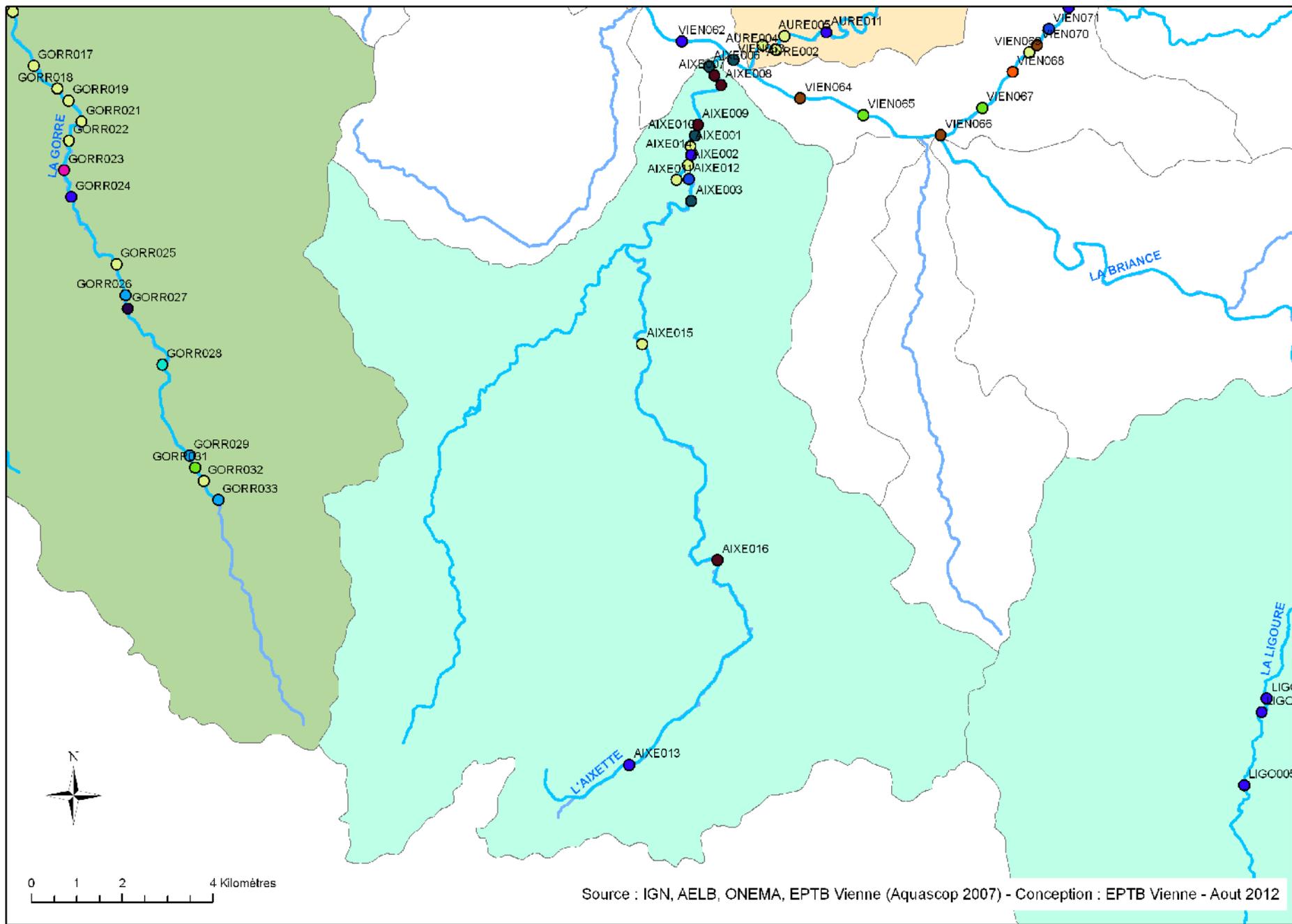
FRGR0382 - LA GLANE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE

Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
GLAN001	Glane	Moulin Vallier	1,3	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : gestion des vannes existantes	Production hydroélectrique
GLAN002	Glane	Site porcelaine COROT	1,3	Effacement partiel ou total	Sans usage
GLAN003	Glane	Moulin Brice	1,9	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : mettre en place une gestion	Production hydroélectrique
GLAN004	Glane	Moulin Pénicaud	1,5	Effacement partiel ou total	Sans usage
GLAN005	Glane	Site Corot	2,1	Effacement partiel ou total	Sans usage
GLAN006	Glane	Châtelard	0,0	Effacement partiel ou total	Sans usage
GLAN007	Glane	Gué Giraud	6,0	Etude en cours. Effacement recommandé.	Sans usage (ancienne prise d'eau AEP)
GLAN008	Glane	Moulin de Dérot	1,3	Laisser en l'état	Agrément, aire de loisirs , Production hydroélectrique
GLAN009	Glane	Moulin de Monjonc	1,7	Ouverture permanente des vannes ou équipements mobiles	Sans usage
GLAN010	Glane	Centrale du Pont de la Planche	2,0	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : mettre en place une gestion	Production hydroélectrique
GLAN011	Glane	Moulin de Dieulidou bas	1,3	Nécessité d'informations complémentaires	Production hydroélectrique (en projet)
GLAN012	Glane	Moulin de Dieulidou	1,1	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : gestion des vannes existantes	Agrément, aire de loisirs
GLAN013	Glane	Petite Maillerie	0,0	Effacement partiel ou total	Sans usage
GLAN014	Glane	Moulin de Repaire	0,0	Effacement partiel ou total	Sans usage
GLAN015	Glane	La Maillerie	1,1	Effacement partiel ou total	Sans usage
GLAN016	Glane	Oradour sur Glane	2,0	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : gestion des vannes existantes	Agrément, aire de loisirs
GLAN017	Glane	Près du village martyr	0,5	Effacement partiel ou total	Sans usage
GLAN027n	Glane	Moulin des Bordes	1,5	Nécessité d'informations complémentaires	Agrément
GLAN018	Glane	Moulin de Chevillou	1,7	Ouverture permanente des vannes ou équipements mobiles	Agrément, aire de loisirs
GLAN019	Glane	aval Moulin Rabaud	1,3	Nécessité d'informations complémentaires	Sans usage
GLAN020	Glane	Moulin Rabaud	1,8	Ouverture permanente des vannes ou équipements mobiles	Sans usage
GLAN021	Glane	Moulin de la Poitevine	0,9	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : gestion des vannes existantes	Sans usage
GLAN022	Glane	Ecluse de Jabreilles	2,2	Effacement partiel ou total	Sans usage
GLAN023	Glane	Moulin des Marmottes	1,3	Ouverture permanente des vannes ou équipements mobiles	Sans usage
GLAN024	Glane	Filature de Nieul	0,3	Laisser en l'état	Sans usage
GLAN025	Glane	Aval La Poitevine	0,0	Effacement partiel ou total	Sans usage
GLAN026	Glane	Alimentation du moulin de la Poitevine	0,9	Effacement partiel ou total	Sans usage



FRGR0381 - L'AIXETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE

Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
AIXE006	Aixette	Moulin Séguy	1,5	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : gestion des vannes existantes	Agrément, aire de loisirs
AIXE007	Aixette	Mnoterie Malasser	1,5	Ouverture permanente des vannes ou équipements mobiles	Sans usage
AIXE008	Aixette	Moulin du Fer	2,7	Ouverture permanente des vannes ou équipements mobiles	Sans usage
AIXE009	Aixette	Moulin Moreau	2	Ouverture permanente des vannes ou équipements mobiles	Sans usage
AIXE010	Aixette	Moulin du Mas Neuf	1,95	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : gestion des vannes existantes	Production hydroélectrique
AIXE001	Aixette	Moulin David	2	Effacement partiel ou total	Sans usage
AIXE014	Aixette	Moulin David 2	1,2	Nécessité d'informations complémentaires	Sans usage
AIXE002	Aixette	Microcentrale du Mas Neuf	0,4	Effacement partiel ou total	Sans usage
AIXE011	Aixette	Moulin Japaud (1)	1,4	Effacement partiel ou total	Sans usage
AIXE012	Aixette	Moulin Japaud (2)	1	Effacement partiel ou le cas échéant, ouverture des vannes ou équipements mobiles	Sans usage
AIXE003	Aixette	Microcentrale de la Pouette	2	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : gestion des vannes existantes	Production hydroélectrique
AIXE015	Aixette	Moulin le Pont	3	Effacement partiel ou total	Sans usage
AIXE017n	Aixette	Lavignac	0,4	Nécessité d'informations complémentaires	Sans usage
AIXE018n	Aixette	Moulin de Ruytren	2	Nécessité d'informations complémentaires	Sans usage
AIXE019n	Aixette	Moulin de Lachenaud	0	Laisser en l'état	Sans usage
AIXE020n	Aixette	Aixette (nom inconnu)	0,6	Nécessité d'informations complémentaires	Sans usage
AIXE016	Aixette	Moulin Du Dognon	2	Ouverture permanente des vannes ou équipements mobiles	Sans usage
AIXE021n	Aixette	Aixette (nom inconnu)	2	Nécessité d'informations complémentaires	Sans usage
AIXE022n	Aixette	Moulin de l'Aixette	0	Laisser en l'état	Sans usage
AIXE023n	Aixette	Aixette (nom inconnu)	0,8	Nécessité d'informations complémentaires	Sans usage
AIXE024n	Aixette	Aixette (nom inconnu)	1,5	Nécessité d'informations complémentaires	Sans usage
AIXE025n	Aixette	Moulin de la Jalade	0	Laisser en l'état	Sans usage
AIXE013	Aixette	Etang	0	Nécessité d'informations complémentaires	Pas d'information

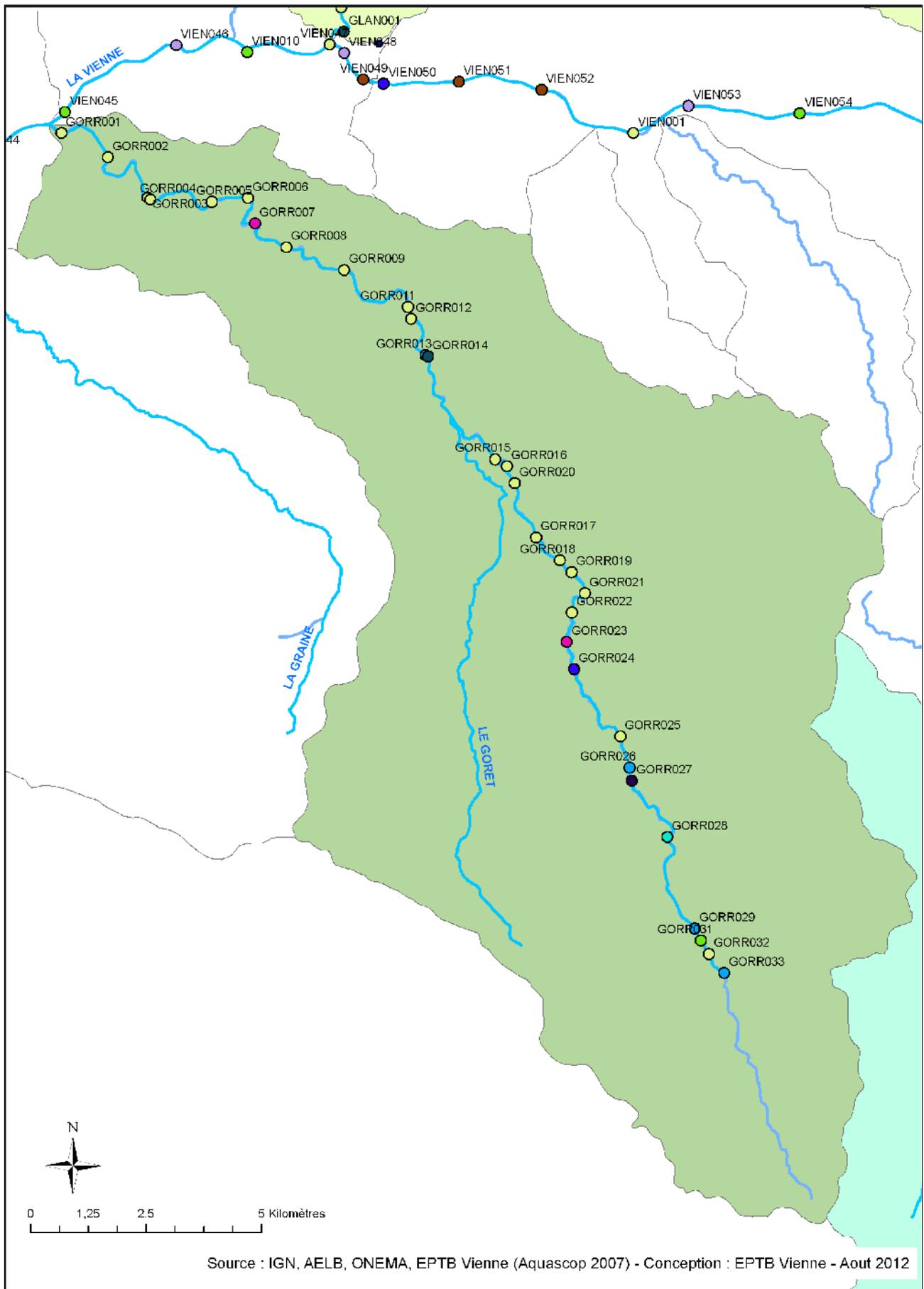


Source : IGN, AELB, ONEMA, EPTB Vienne (Aquascop 2007) - Conception : EPTB Vienne - Aout 2012

FRGR0383 - LA GORRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE

Code	Nom s cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
GORR001	Gorre	Saillat sur Vienne	0,6	Effacement partiel ou total	Sans usage
GORR002	Gorre	Moulin de Villegoueix	1,8	Effacement partiel ou total	Sans usage
GORR003	Gorre	Moulin de Champagnac	0,5	Effacement partiel ou total	Sans usage
GORR004	Gorre	Moulin de Champagnac	1,7	Effacement partiel ou total	Loisir
GORR005	Gorre	Le Roc	0,5	Effacement partiel ou total	Sans usage
GORR006	Gorre	Les Coupades	1	Effacement partiel ou total	Sans usage
GORR007	Gorre	Moulin du Pont de Gorre	2	Ouverture permanente des vannes ou équipements mobiles ou le cas échéant, effacement partiel ou total	Sans usage (ancienne prise d'eau potable)
GORR008	Gorre	Moulin du Belhomme	1	Effacement partiel ou total	Loisir
GORR009	Gorre	Moulin de la Guerillerie	1	Effacement partiel ou total	Loisir
GORR034n	Gorre	Seuil	0	Laisser en l'état	Sans usage
GORR011	Gorre	L'Age aval	0,2	Effacement partiel ou total	Sans usage
GORR012	Gorre	L'Age amont	0,1	Effacement partiel ou total	Sans usage
GORR013	Gorre	Royer	0	Laisser en l'état	Sans usage
GORR014	Gorre	Royer	1,5	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : gestion des vannes existantes	Sans usage
GORR015	Gorre	St Auvent	0,2	Effacement partiel ou total	Sans usage
GORR016	Gorre	St Auvent	2	Effacement partiel ou total	Sans usage
GORR017	Gorre	le Petit Moulin	0,8	Effacement partiel ou total	Sans usage
GORR018	Gorre	Moulin d'Esserrac	0,5	Effacement partiel ou total	Sans usage
GORR019	Gorre	Amont du moulin d'Essenac	0,2	Effacement partiel ou total	Sans usage
GORR020	Gorre	Le Pont des Dignes	1,5	Effacement partiel ou total	Sans usage
GORR021	Gorre	Limont	3	Effacement partiel ou total	Loisir
GORR022	Gorre	Feuillade	2	Effacement partiel ou total	Loisir
GORR023	Gorre	St Laurent sur Gorre	1,8	Ouverture permanente des vannes ou équipements mobiles ou le cas échéant, effacement partiel ou total	Loisir
GORR024	Gorre	Le Moulin Neuf	1,7	Nécessité d'informations complémentaires	Alimentation d'un plan d'eau ?
GORR025	Gorre	Le Peyrat	0,6	Effacement partiel ou total	Sans usage
GORR026	Gorre	Moulin de chez Raymondeau	0	Laisser en l'état	Sans usage
GORR027	Gorre	Moulin de chez Raymondeau	2	Ouverture temporaire des vannes ou équipements mobiles	Utilisation de la force motrice pour sciage de bois
GORR028	Gorre	Moulin des Forges	1,7	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace, en l'absence d'usage, effacement recommandé / Sédiments : mettre en place une gestion	Pêche et abreuvement du bétail

GORR029	Gorre	Le Sage	0,5	Laisser en l'état	Sans usage
GORR035n	Gorre	Seuil	0	Laisser en l'état	Pas d'information
GORR031	Gorre	Groslier	2	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sédiments : mettre en place une gestion	Pas d'information - Canalisations sur le seuil
GORR032	Gorre	Curmont	0,55	Effacement partiel ou total	Sans usage
GORR033	Gorre	Le Temple	0	Laisser en l'état	Sans usage
GORR036n	Gorre	Seuil	0	Laisser en l'état	Pas d'information
GORR037n	Gorre	Seuil	0	Laisser en l'état	Pas d'information

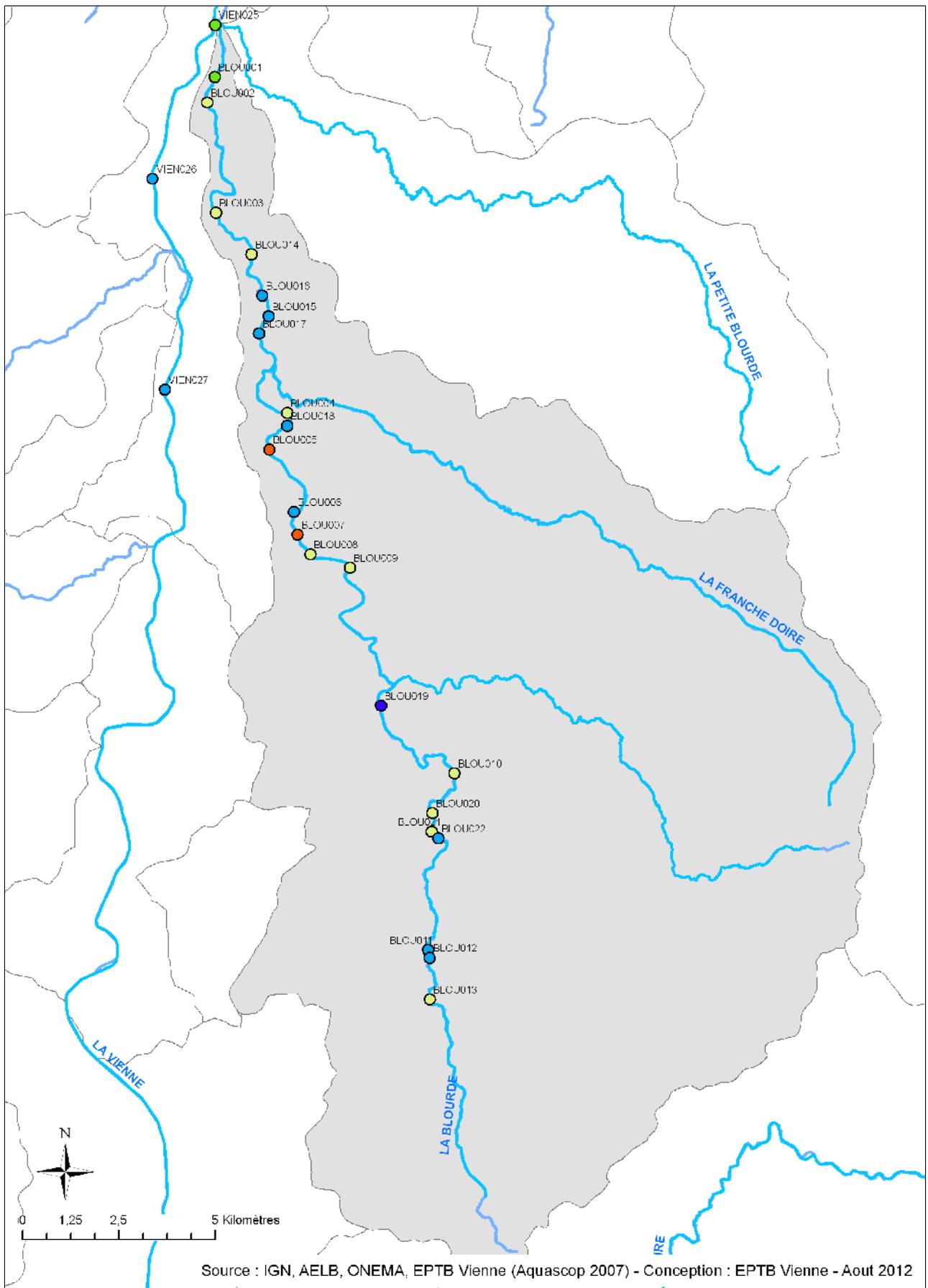


FRGR0389 - LA BLOURDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE

Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
BLOU001	Blourde	Gué de la Grenaudière	0,3	Mettre en place un dispositif de franchissement efficace / Sediments : mettre en place une gestion	Route
BLOU002	Blourde	Le Brulon	1,1	Effacement partiel ou total	Agrément - loisir
BLOU003	Blourde	Seuil Moulin Fontperron	0,9	Effacement partiel ou total	Agrément - loisir
BLOU004	Blourde	Seuils du Grand Chantouillet	1,2	Effacement partiel ou total	Sans usage
BLOU005	Blourde	Moulin de la Reue	1,5	Ouverture des vannes ou équipements mobiles	Sans usage
BLOU006	Blourde	Seuil Moulin de Ladélagère	0	Laisser en l'état	Sans usage
BLOU007	Blourde	Seuil Les Vergnaudes	1,5	Ouverture des vannes ou équipements mobiles	Sans usage
BLOU008	Blourde	Moulin des Birons	0	Effacement partiel ou total	Sans usage
BLOU009	Blourde	Moulin de la Roderie	1,7	Effacement partiel ou total	Agrément - loisir
BLOU010	Blourde	Seuil Les Mats	1,8	Effacement partiel ou total	Sans usage
BLOU011	Blourde	Seuil aval de la Prade	0,4	Laisser en l'état	Sans usage
BLOU012	Blourde	Seuil du pont La Prade	0,35	Laisser en l'état	Sans usage
BLOU013	Blourde	Seuil de Pont la Boissatière	0,3	Effacement partiel ou total	Sans usage
BLOU014	Blourde	Seuil Ciel	1	Effacement partiel ou total	Sans usage
BLOU015	Blourde	Prioux	0	Laisser en l'état	Sans usage
BLOU016	Blourde	Le Gas	0	Laisser en l'état	Sans usage
BLOU017	Blourde	seuil le Cerisier	0,1	Laisser en l'état	Sans usage
BLOU018	Blourde	seuil amont les Effes	0,4	Laisser en l'état	Sans usage
BLOU019	Blourde	Moulin de Mouterre sur Blourde	0,55	Necessite d'informations complementaires	Agrément - loisir
BLOU020	Blourde	Moulin de la Conche	0	Effacement partiel ou total	Sans usage
BLOU021	Blourde	aval du pont moulin de la Forge	0,7	Effacement partiel ou total	Sans usage
BLOU022	Blourde	Moulin de la Forge	0	Laisser en l'état	Sans usage

FRGR1524 - L'OZON DE CHENEVELLES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OZON

Code	Noms cours d'eau	Nom	Hauteur de chute	Decision	Usage
ROZ001	L'Ozon de Chenevelles	Tournepart	1,2	Effacement partiel ou total	Sans usage



Liste des communes du SAGE en têtes de bassin (source : Agence de l'eau Loire-Bretagne)

code commune	nom commune	pourcentage de la commune situé dans une tête de bv
16001	ABZAC	25,65
16064	BRIGUEUIL	73,79
16065	BRILLAC	10,58
16071	CHABRAC	51,10
16100	CHIRAC	7,22
16131	ESSE	19,15
16132	ETAGNAC	9,29
16181	LESSAC	23,79
16182	LESTERPS	16,35
16231	MONTROLLET	66,98
16249	ORADOUR-FANAIS	18,58
16270	PRESSIGNAC	34,90
16306	SAINT-CHRISTOPHE	4,32
16322	SAINT-GERMAIN-DE-CONFOLENS	0,50
16337	SAINT-MAURICE-DES-LIONS	0,15
16363	SAULGOND	47,08
19074	L'EGLISE-AUX-BOIS	41,52
19095	LACELLE	30,67
19164	PEYRELEVADE	25,80
19265	TARNAC	11,59
19268	TOY-VIAM	57,99
23010	AUGERES	42,35
23012	AURIAT	94,70
23014	AZAT-CHATENET	89,72
23016	BANIZE	0,45
23027	BOSMOREAU-LES-MINES	10,32
23030	BOURGANEUF	29,88
23042	CEYROUX	65,47
23051	LA CHAPELLE-SAINT-MARTIAL	36,20
23060	CHAVANAT	0,48
23074	LE DONZEIL	32,15
23077	FAUX-LA-MONTAGNE	27,03
23078	FAUX-MAZURAS	89,37
23086	FRANSECHES	19,11
23090	GENTIOUX-PIGEROLLES	67,94
23099	JANAILLAT	15,38
23107	LEPINAS	12,70
23118	MAISONNISSES	20,89
23122	MANSAT-LA-COURRIERE	41,46
23126	MASBARAUD-MERIGNAT	9,37
23133	MONTBOUCHER	85,11
23134	LE MONTEIL-AU-VICOMTE	0,08
23144	LA NOUAILLE	86,90
23157	LA POUGE	10,32

23165	ROYERE-DE-VASSIVIERE	25,22
23168	SARDENT	22,80
23173	SOUBREBOST	26,86
23181	SAINT-AMAND-JARTOUDEIX	65,85
23183	SAINT-AVIT-LE-PAUVRE	0,33
23189	SAINT-DIZIER-LEYRENNE	13,82
23191	SAINT-ELOI	77,81
23197	SAINT-GEORGES-LA-POUGE	41,76
23200	SAINT-GOUSSAUD	58,68
23205	SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE	50,23
23212	SAINT-MARC-A-LOUBAUD	78,62
23216	SAINT-MARTIN-CHATEAU	16,10
23217	SAINT-MARTIN-SAINTE-CATHERINE	8,41
23222	SAINT-MICHEL-DE-VEISSE	38,16
23223	SAINT-MOREIL	75,92
23227	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES	74,26
23230	SAINT-PIERRE-CHERIGNAT	8,42
23232	SAINT-PIERRE-BELLEVUE	37,88
23237	SAINT-PRIEST-PALUS	34,77
23246	SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS	74,29
23249	SAINT-YRIEIX-LA-MONTAGNE	88,67
23253	THAURON	0,14
23257	VALLIERE	23,90
23260	VIDAILLAT	0,05
86001	ADRIERS	26,70
86007	ANTRAN	3,43
86009	ARCHIGNY	25,47
86011	ASNIERES-SUR-BLOUR	22,71
86015	AVAILLES-LIMOZINE	4,21
86032	BONNEUIL-MATOURS	1,66
86040	LA BUSSIERE	7,61
86059	CHAPELLE-VIVIERS	9,77
86066	CHATELLERAULT	0,15
86072	CHENEVELLES	40,17
86075	CHOUPPES	24,74
86081	COLOMBIERS	0,31
86085	COUSSAY	47,18
86086	COUSSAY-LES-BOIS	21,61
86092	DANGE-SAINT-ROMAIN	20,45
86096	DOUSSAY	10,51
86111	INGRANDES	9,88
86120	LATHUS-SAINT-REMY	14,58
86125	LEIGNE-LES-BOIS	47,77
86127	LEIGNE-SUR-USSEAU	71,10
86130	LEUGNY	0,03
86138	LUCHAPT	3,98
86140	LUSSAC-LES-CHATEAUX	8,84
86143	MAIRE	0,19

86146	MARIGNY-BRIZAY	23,09
86160	MIREBEAU	13,34
86162	MONDION	19,03
86164	MONTHOIRON	6,52
86165	MONTMORILLON	7,32
86170	MOULISMES	21,32
86182	ORCHES	54,10
86186	OYRE	45,24
86190	PERSAC	9,24
86192	PLAISANCE	16,16
86193	PLEUMARTIN	49,60
86202	LA PUYE	10,98
86203	QUEAUX	0,99
86221	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	13,02
86224	SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS	50,94
86228	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	32,27
86236	SAINT-PIERRE-DE-MAILLE	4,54
86245	SAINT-SAUVEUR	18,45
86254	SAULGE	7,60
86257	SAVIGNY-SOUS-FAYE	34,24
86258	SCORBE-CLAIRVAUX	5,34
86259	SENILLE	11,18
86262	SILLARS	29,77
86271	THURAGEAU	2,92
86272	THURE	32,88
86275	USSEAU	29,08
86279	VAUX-SUR-VIENNE	21,59
86280	VELLECHES	25,31
86281	VENDEUVRE-DU-POITOU	0,01
86289	LE VIGEANT	14,99
87001	AIXE-SUR-VIENNE	15,55
87002	AMBAZAC	51,57
87005	AUREIL	91,40
87009	BEAUMONT-DU-LAC	43,22
87016	LES BILLANGES	16,55
87018	BLOND	58,71
87019	BOISSEUIL	11,66
87020	BONNAC-LA-COTE	75,29
87024	BUJALEUF	0,13
87025	BURGNAC	19,24
87026	BUSSIÈRE-BOFFY	27,64
87028	BUSSIÈRE-POITEVINE	18,20
87029	LES CARS	24,29
87035	CHAMPNETERY	65,30
87036	CHAMPSAC	71,02
87038	CHAPTELAT	55,89
87039	CHATEAU-CHERVIX	50,81
87040	CHATEAUNEUF-LA-FORET	12,07

87042	LE CHATENET-EN-DOGNON	43,05
87043	CHEISSOUX	34,34
87045	CIEUX	37,94
87046	COGNAC-LA-FORET	4,65
87050	COUZEIX	78,06
87051	LA CROISILLE-SUR-BRIANCE	59,90
87058	DOMPS	58,44
87062	EYBOULEUF	34,40
87063	EYJEAUX	26,87
87064	EYMOUTIERS	35,28
87065	FEYTIAT	42,95
87066	FLAVIGNAC	25,84
87069	GAJOURBERT	34,89
87070	LA GENEYTOUSE	71,32
87072	GLANGES	6,30
87073	GORRE	60,25
87075	ISLE	1,02
87076	JABREILLES-LES-BORDES	96,08
87077	JANAILHAC	25,20
87078	JAVERDAT	28,08
87079	LA JONCHERE-SAINT-AURICE	88,84
87081	JOURGNAC	37,61
87084	LAVIGNAC	0,00
87085	LIMOGES	13,73
87086	LINARDS	56,04
87088	MAGNAC-BOURG	46,96
87094	MEILHAC	40,22
87097	MEZIERES-SUR-ISSOIRE	23,82
87099	MOISSANNES	97,37
87100	MONTROL-SENARD	86,96
87101	MORTEMART	100,00
87104	NEDDE	3,81
87106	NEXON	64,72
87107	NIEUL	17,24
87108	NOUIC	76,16
87110	ORADOUR-SUR-GLANE	2,87
87111	ORADOUR-SUR-VAYRES	73,91
87112	PAGEAS	80,17
87113	LE PALAIS-SUR-VIENNE	10,21
87117	PEYRAT-LE-CHATEAU	0,95
87118	PEYRILHAC	62,86
87119	PIERRE-BUFFIERE	8,02
87123	REMPNAT	1,30
87124	RILHAC-LASTOURS	91,08
87125	RILHAC-RANCON	22,28
87126	ROCHECHOUART	27,71
87129	ROYERES	0,04
87130	ROZIERES-SAINT-GEORGES	1,72

87132	SAINT-AMAND-LE-PETIT	1,35
87134	SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST	48,44
87136	SAINT-BARBANT	29,67
87138	SAINT-BONNET-BRIANCE	68,11
87141	SAINT-CYR	36,05
87142	SAINT-DENIS-DES-MURS	1,80
87143	SAINT-GENCE	26,20
87144	SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE	11,75
87146	SAINT-GERMAIN-LES-BELLES	2,54
87147	SAINT-GILLES-LES-FORETS	52,21
87151	SAINT-JEAN-LIGOURE	2,04
87152	SAINT-JOUVENT	64,82
87153	SAINT-JULIEN-LE-PETIT	3,49
87154	SAINT-JUNIEN	6,78
87156	SAINT-JUST-LE-MARTEL	2,01
87157	SAINT-LAURENT-LES-EGLISES	45,32
87158	SAINT-LAURENT-SUR-GORRE	58,86
87161	SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT	24,17
87163	SAINT-MARTIAL-SUR-ISOP	53,06
87166	SAINT-MARTIN-LE-VIEUX	11,25
87167	SAINT-MARTIN-TERRESSUS	5,90
87169	SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES	22,43
87170	SAINT-MEARD	49,32
87174	SAINT-PAUL	46,84
87176	SAINT-PRIEST-LIGOURE	71,69
87177	SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE	57,58
87178	SAINT-PRIEST-TAURION	24,04
87185	SAINT-VICTURNIEN	0,13
87186	SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE	11,01
87188	SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE	8,40
87190	SAUVIAT-SUR-VIGE	71,11
87191	SEREILHAC	91,43
87192	SOLIGNAC	2,05
87193	SURDOUX	54,37
87194	SUSSAC	0,21
87199	VAYRES	52,21
87201	VERNEUIL-SUR-VIENNE	48,65
87202	VEYRAC	15,87
87203	VICQ-SUR-BREUILH	46,43
87205	LE VIGEN	7,73

Annexe 29. Tableau des indice de fréquence de traitement (IFT) de référence par culture pour les régions Centre et Poitou-Charentes

IFT de référence par culture pour les Régions Centre et Poitou-Charentes

Valeurs 2008 diminuée de 25%

09/07/2009

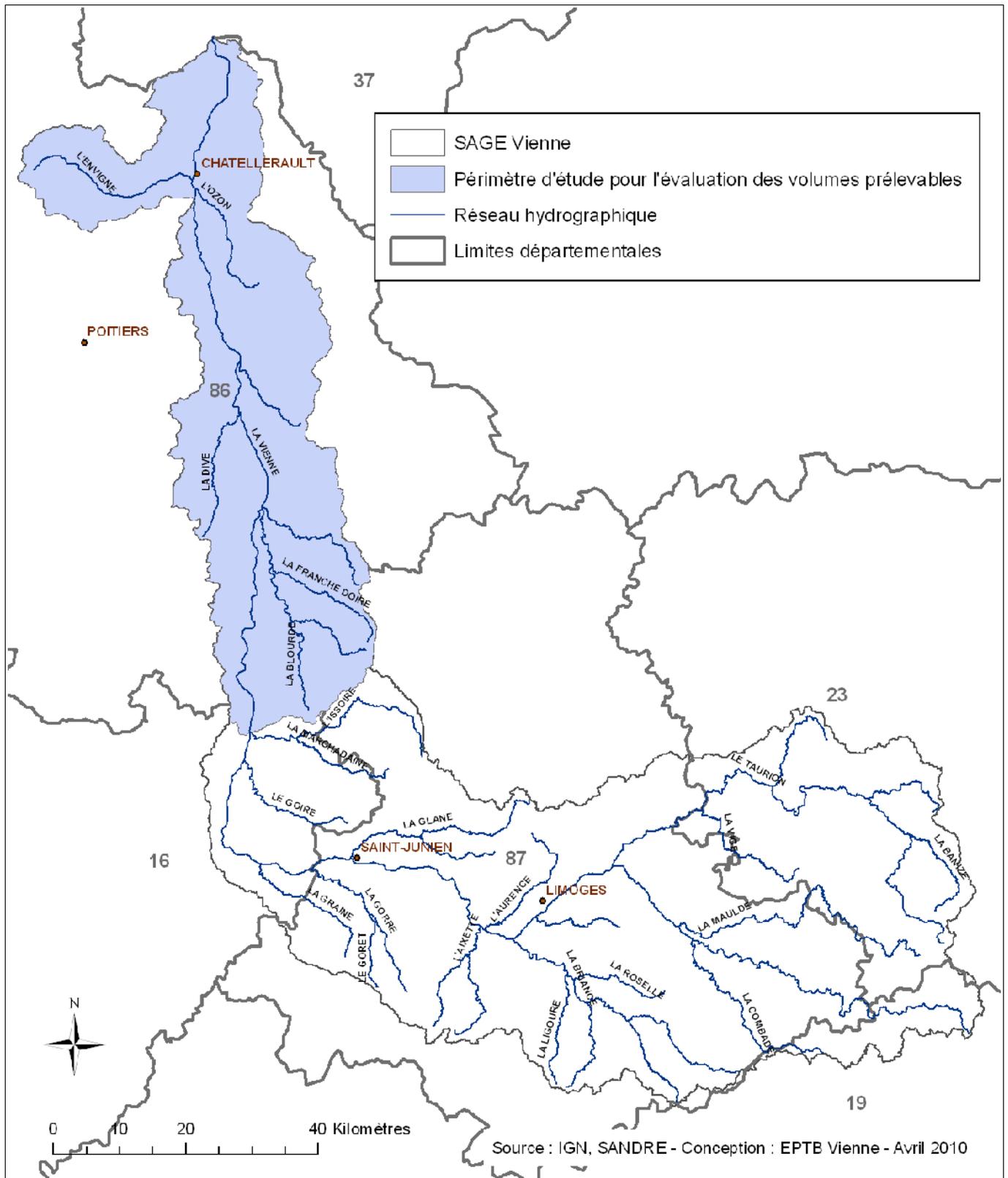
H: Herbicides

HH: Hors Herbicides

Espèce	Betterave		Blé dur		Blé tendre		Colza		Maïs	Orge		Pois		Pomme de terre		Tournesol	Vigne	
	HH	H	HH	H	HH	H	HH	H		H	HH	H	HH	H	H		H	HH
Centre			2,63	1,33	2,74	1,36	3,79	1,47	1,54	1,98	1,28	3,26	1,10			1,39	0,86	8,71
Poitou-Charentes					2,33	1,15	3,96	1,65	1,58	1,80	1,16					1,49	1,13	13,36
France entière	2,33	1,80	1,77	1,18	2,79	1,31	3,98	1,55	1,40	2,01	1,24	3,10	1,10	12,63	1,99	1,40		

Source : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Annexe 31. Carte du périmètre de l'étude de détermination des volumes prélevables (décidé par la CLE en février 2010)



Annexe 32. Détail des chiffrages des coûts relatifs à la mise en oeuvre des dispositions du SAGE

THEME A - GESTION DE LA QUALITE DES EAUX

Objectif 1 : Améliorer la connaissance de la qualité des eaux

1 - Mieux connaître les rejets de la centrale électro-nucléaire de Civaux	Coût d'une analyse en laboratoire pour les paramètres Tritium, Carbone 14, Spectrométrie gamma : environ 370 € HT	Facultatif – Non chiffré
2 - Développer et mettre en cohérence les réseaux de suivi à l'échelle du bassin	Coût lié aux nombres de stations et aux paramètres d'analyses - Financements existants pour chacun des suivis	Non chiffré
3 - Quantifier les rejets ponctuels et déterminer leurs impacts sur le milieu aquatique	Coût d'une étude : 40 à 50 000 € HT	40 à 50 000 € HT
TOTAL		0,05 M€

Objectif 2 : Diminuer les flux particuliers de manière cohérente

4 - Minimiser les perturbations du milieu aquatique engendrées par les opérations de vidanges et de chasses des retenues et des plans d'eau	Non chiffré	Non chiffré
5 - Réduire les rejets industriels et domestiques de matières en suspension à l'échelle du bassin	Prix d'un décanteur/digesteur de 20 m ³ utilisé pour l'assainissement des eaux usées au sein d'une installation d'une capacité de 400 EH (24 kg/j de DBO) : de 6500 € (béton armé) à 16500 € (polyester armé).	PDM (2/3 secteur Vienne aval et amont) : 7,38 M€
6 - Limiter les flux de matières en suspension générés par certaines pratiques agricoles	Mise en défend des berges : 7 € / mètre linéaire Abreuvoirs : de 350 à 900 € suivant le type et l'aménagement nécessaire Passage à gué : 900 à 1100 € Plantation ripisylve : 15 € / mètre linéaire Restauration - Renaturation de la berge : de 5 à 20 € / mètre linéaire	Monts et Barrages scénario optimal (Réduire l'apport de matières fines issues de l'agriculture) : 2,5 M€ (962 km) CC Bourgneuf (restauration de rivières) : 0,38 M€ (181 km) → 0,0025 M€/km soit pour 6580 km : 16,5 M€ PDM (morpho lit mineur – berges et ripisylve) : 57 M€
7 - Développer des pratiques d'exploitation forestières limitant les flux particuliers	Franchissements temporaires de cours d'eau : - Tubes PEHD : 180 à 800 € suivant la largeur du cours d'eau - Rampes métalliques : 200 à 6000 € suivant la largeur du cours d'eau	Monts et Barrages scénario optimal (Réduire les apports de sédiments issus de la sylviculture) : Animation 3000€ (962 km) 30 Kits PEHD (1500 €) : 15 000 € 15 rampes (6000 €) : 90 000 € Soit 105 000 €
TOTAL		24 M€

Objectif 3 : Maîtriser les sources de pollutions dispersées et diffuses

8 - Localiser et prendre en compte les rejets sauvages de polluants et les sites pollués	Coût lié au fonctionnement de l'EPTB Vienne	Coût lié au fonctionnement de l'Eptb Vienne
9 – Délimiter les aires d'alimentation de captage	Coût d'une étude : 10 à 20 000 € par captage	27 captages sur la partie aval (travail Julien) : 405 000 €
10 - Réhabiliter et mettre aux normes les installations d'assainissement non collectif	Étude de sol (pédologie, choix de la filière) : de 350 (sondages tarières) à 500 € (fosse pédologique par tractopelle). Fosse toutes eaux de 3000 litres (maison 5 personnes) + filtre à sable + épandage : de 4000 à 8000 €.	En Haute-Vienne (5520 km ²), 53 258 installations sont dénombrées et 10 % sont non-conformes soit : 5 325 installations à 6000 € = 32 M€ et à l'échelle du SAGE = 40 M€
11 – Réaliser des diagnostics sur les bassins alimentant des plans d'eau exposés à des problèmes sanitaires ou des phénomènes d'eutrophisation	Coût d'une étude : 8 000 € pour un plan d'eau de 2,5 ha + coût étude sédiments : environ 300 € par carottage	31 plans d'eau de baignade à 8000 € = 0,25 M€
12 – Gestion des effluents d'élevage	Non chiffré	Non chiffré
13 – Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires par les usagers et notamment les collectivités	Non chiffré	PDM (2/3 secteur aval) – Réduire les apports en pesticides par les collectivités... : 2,86 M€ 7,15 M€ pour le SAGE
14 – Lutter contre les pollutions par les pesticides d'origine agricole	Non chiffré	PDM (2/3 secteur aval) – Pollutions ponctuelles par les pesticides: 3,8 M€ Autres actions intégrées dans la lutte contre les nitrates
TOTAL		51,6 M€

Objectif 4 : Stabiliser ou réduire les concentrations en nitrates

15 – Développer des pratiques culturales agricoles permettant de réduire la pollution par les nitrates	Non chiffré	PDM (2/3 secteur aval) – Coordination + Améliorer les pratiques : 22,5 M€
16 – Mesures particulières dans les aires d'alimentation de captages concernant les nitrates	Non chiffré	En partie intégrer dans la disposition 15
TOTAL		22,5 M€

Objectif 5 : Poursuivre la diminution des flux ponctuels de matières organiques et de phosphore

17 - Développer les filières d'épuration des industries, notamment des papeteries, pour respecter les objectifs de qualité sur la matière organique et le phosphore	Dépenses annuelles des industriels pour limiter les rejets polluants : 1,7 M€/an (périmètre SAGE, 1998 - 2002)	Intégré dans la disposition 5
18 – Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration < 2000 Eh	- Filtres plantés de roseaux à écoulement vertical : 300 000 €ht pour une capacité de 400 à 500 EH (coût de fonctionnement annuel : 3000 €ht)	PDM (secteur aval) : 6,4 M€ et 10,7 M€ à l'échelle du SAGE

	- Lagunage naturel : 250 000 €ht pour 500 EH (coût de fonctionnement annuel : 3000 €ht)	
19 – Rénover le parc de systèmes d'assainissement collectifs défectueux ou vieillissants	Coût moyen à l'échelle du bassin pour le réseau des eaux usées : 4,6 millions € /an Coût moyen à l'échelle du bassin des investissements sur les stations d'épuration : 4,88 millions € /an	PDM (2/3 secteur aval et amont) : 1,25 M€
20 - Optimiser ou mettre en place des systèmes d'épuration du phosphore sur les principales stations d'épuration	Coût lié au type de traitement choisi Par exemple, gestion de la station d'épuration de l'agglomération de Limoges par optimisation de la filière de traitement : environ 15 000 € d'investissements (sondes et télétransmetteurs) pour améliorer le suivi des paramètres (Oxygène et potentiel rédox)	Intégré dans les dispositions 18 et 19
TOTAL		12 M€

Objectif 6 : Sécuriser les ressources en eau de la zone cristalline

21 - Accélérer le changement des canalisations en plomb	Coût moyen du changement d'un branchement en plomb : 900 € HT	3,9 M de branchements plombs en France (675 417 km ²) en 1999 soit 40 000 branchements sur le SAGE (7000 km ²) : 36 M€ Intégré dans la disposition 23
22 - Réaliser une étape de désinfection dans le traitement d'eau avant distribution aux particuliers	Coût moyen selon la capacité de pompage : 5 000 € (< 2 m ³ /h) ; 14 000 € (50 m ³ /h) ; 22 000 € (100 m ³ /h)	Difficile à chiffrer : nombre d'installations non équipées ? Intégré dans la disposition 23
23 - Mettre en œuvre des schémas directeurs d'Alimentation en Eau Potable	Coût variable selon les départements pour l'estimation de la mise en œuvre des Schémas directeurs d'alimentation en eau potable sur 10 ans : - département de la Haute-Vienne : 76,5 Millions d'€, - département de la Vienne : 57 Millions d'€ (15 M€ sur le périmètre du SAGE Vienne)	Mise en œuvre des schémas 87 et 86 sur 6 ans : 54 M€
TOTAL		54 M€

THEME B - GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Objectif 7 : Mieux gérer les périodes d'étiage, notamment sur les affluents sensibles

24 - Ajouter une station hydrométrique sur la Blourde	Investissement pour une station : 1 500 € Maintenance pour une station : 300 €/an	1500 € + 300 €/an de maintenance soit 3300 €
25 - Connaître et respecter le débit minimum biologique de bassin pour les affluents sensibles de la Vienne	Coût pour une étude microhabitats sur 1 station d'un cours d'eau de 15-20 m : 7000 à 8000 € (réduction lorsque plusieurs stations prévues)	7 bassins soit 56 000 €
26 - Respecter les objectifs de débits sur les cours d'eau sensibles du bassin	Non chiffré	Non chiffré
TOTAL		0,06 M€

Objectif 8 : Optimiser la gestion des réserves d'eau

27 – Déterminer et respecter les débits réservés des cours d'eau	Coût pour une étude microhabitats sur 1 station d'un cours d'eau de 15-20 m : 7000 à 8000 € (réduction lorsque plusieurs stations prévues)	Non chiffré
28 - Informer sur la gestion des stockages des grandes retenues en période d'étiage	Mission de communication assurée par l'EPTB Vienne Coût lié au fonctionnement de l'Eptb Vienne	Coût lié au fonctionnement de l'Eptb Vienne
29 - Prendre en compte l'impact des éclusées dans les modalités de gestion des ouvrages hydrauliques	Mission de contrôle des services de l'État Coût supplémentaire lié à une gestion différente des ouvrages	Pas de chiffrage associé
30 - Réaliser un guide sur les modalités de bonne gestion hydraulique des micro-centrales	Conception, réalisation et impression d'un guide pour 300 exemplaires de 40 pages : 5000 à 6000 €	10 000,00 €
TOTAL		0,01 M€

Objectif 9 : Sécuriser les ressources en eau et limiter l'augmentation des prélèvements

31 - Réaliser des études patrimoniales afin d'améliorer la connaissance de l'état des réseaux d'alimentation en eau potable	Coût estimé pour une étude diagnostic à l'échelle d'un département : de 45 000 € à 165 000€ Coût moyen pour les réseaux AEP (période 1998 et 2002, AELB) : 960 000 € / an	Coût étude de connaissance du patrimoine à l'échelle du bassin de la Vienne : 400 000 €
32 - Développer les programmes locaux de diversification de la ressource en eau potable	Dépenses annuelles moyennes consacrées à l'AEP à l'échelle du bassin : 1 340 000 €/an (1998-2002)	Dépenses annuelles (AELB) sur la période 1998-2002 : 1,34 M€ soit pour 6 ans : 8 M€
33 - Développer les dispositifs à "économie d'eau", prioritairement dans les bâtiments publics	Exemples de coûts d'équipements pour les sanitaires : - réservoir chasse d'eau 6l à	Investissements compensés par un amortissement rapide

	double touche : 300 – 500 € - urinoir : 165 € - robinet à fermeture automatique : 55 à 200 € - mousseur : 5 à 10 € Pour la récupération d'eau de pluie : - cuve PEHD enterrée (1 à 20 m3) : 500 à 7000 €	
34 – Évaluer les volumes prélevables et la répartition entre les catégories d'usagers dans les Zones de Répartition des Eaux	Coût d'une étude : 50 000 €HT	50 000,00 €
35 – Promouvoir et développer des filières relatives aux cultures économes en eau	Non chiffré	Coût d'animation des différents maîtres d'ouvrage : 1 pers à tps plein sur 6 ans : 300 000 €
36 - Mieux gérer quantitativement l'eau exploitée sur les sites industriels	Coût du recyclage à définir en fonction des process utilisés et des volumes à traiter. Selon la taille de l'entreprise, le coût de certification ISO 14001 varie d'environ 5 000 € (moins de 100 salariés) à environ 20 000 € (plus de 500 salariés). Le coût de suivi annuel est moindre : de 1 000 € à 5 000 € pour les mêmes critères.	75 établissements potentiellement concernés : 825 000 €
TOTAL		2,4 M€

Objectif 10 : Conserver et compenser les zones d'infiltration naturelles

37 – Réduire l'imperméabilisation des sols et ses impacts dans les projets d'aménagement	Coût des aménagements compensatoires à chiffrer au cas par cas en fonction des projets, au travers des études d'impact	Non chiffré
38 - Développer les programmes permettant la protection et le maintien des zones naturelles d'infiltration	Non chiffré	Non chiffré
39 - Sensibiliser et informer sur l'intérêt de préserver les zones d'infiltration naturelles	Coût lié au fonctionnement de l'Eptb Vienne (action d'animation, de suivi, et de rappel de la réglementation)	Coût lié au fonctionnement de l'Eptb Vienne
TOTAL		Non chiffré

THEME C : GESTION DES CRISES

Objectif 11 : Prévenir et gérer les crues

39 - Mise en place ou achèvement des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)	Pas de surcoût lié au SAGE Mission de service public de la DDT : coût moyen par PPRI : 7 600 € par vallée et par commune	Quasiment l'ensemble de l'axe Vienne est couvert par un PPRI 50 000 €
40 - Informer la population vis-à-vis du risque inondation et organiser les secours	Réalisation d'un PCS, DICRIM, cartographie des risques et impression (8500 exemplaires) pour une commune de 15 000 habitants : environ 7500 €	8 communes plus particulièrement concernée (5000 hab, en moyenne) : 20 000 €
41 - Mettre en place une démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques	Coût d'une étude : environ 3000 € par diagnostic	530 activités concernées (1600 à l'échelle du bv Vienne) soit 1,6 M€
42 – Réaliser un inventaire des zones d'expansion des crues et établir des règles de gestion et de préservation	Coût d'une étude : environ 40 000 € à l'échelle du bassin	60 000,00 €
TOTAL		1,7 M€

Objectif 12 : Prévenir les pollutions accidentelles

43 - Mettre en place des bassins de décantation pour les projets d'aménagements routiers	Coût fonction des volumes d'eau à traiter	Non chiffré
44 - Mettre en place des bassins d'isolement des pollutions accidentelles ou des eaux d'incendie sur les sites industriels	Coût variable selon la capacité du site Mission de conseil du service public : Préfecture, DREAL, DDT	Non chiffré
TOTAL		Non chiffré

THEME D : GESTION DES COURS D'EAU

Objectif 13 : Restaurer la qualité hydromorphologique des cours d'eau du bassin

45 - Restauration et entretien des berges et des lits par les propriétaires riverains	Estimation du coût moyen et global pour la restauration et l'entretien des berges : environ 8 € / mètre linéaire	PDM (secteur amont + 2/3 aval) - Intervenir sur les berges et la ripisylve) : 15,6 M€
46 - Développer les outils de gestion des berges et du lit de manière cohérente et coordonnée à l'échelle du bassin	Sur la base des dépenses 1998-2002, la restauration et l'entretien de l'ensemble du linéaire nécessiterait des dépenses annuelles de 1 M€/an Coût d'animation	Coût d'animation des différents maîtres d'ouvrage Coût lié au fonctionnement de l'Eptb Vienne
47 - Restaurer et mettre en valeur les berges et les lits par des méthodes douces respectueuses de l'environnement	Mise en défend des berges : 7 € / mètre linéaire Plantation ripisylve : 15 € / mètre linéaire Restauration - Renaturation de la berge : de 5 à 20 € / mètre linéaire	Coût intégré dans la disposition 45

48 – Restaurer la morphologie des lits mineurs par des actions de renaturation des cours d'eau	Renaturation de cours d'eau : de 20 à 100 € / mètre linéaire (fonction des techniques et de la largeur du cours d'eau)	PdM (2/3 secteur aval + secteur mont) - Restaurer la fonctionnalité des rivières – restauration – renaturation : 4,4 M€
49 - Aménager des points d'abreuvement pour le bétail	Clôture : 0,60 € / ml à 2,30 € / ml Pompe à pâture : 300 € à 400 € Abreuvoir : 550 € à 900 € Drain : 2,75 € à 5 € /ml	Monts et Barrages scénario optimal (Abreuvoirs) : 565 000 € (962 km et 700 abreuvoirs) Soit sur le SAGE (sauf Vienne aval) : 2,3 M€
50 - Maintenir une distance de retrait minimum de 5 m à partir de la berge pour les essences plantées	Non chiffré	Non chiffré
TOTAL		22,3 M€

Objectif 14 : Contrôler l'expansion des espèces envahissantes, autochtones et introduites

51 - Recenser et mesurer l'impact des espèces animales envahissantes	Coût à chiffrer en fonction de l'ampleur de l'étude (linéaire de rivières, nombre d'espèces présentes)	Temps animation opérateurs de terrain : 20 techniciens (35 000 €/an) dont 3 % sur l'animation soit 21 000 €/an soit 126 000 €
52 - Mettre en place ou poursuivre les campagnes de lutte contre les espèces animales envahissantes (hors ragondin) et les coordonner à l'échelle du bassin	Coût à chiffrer en fonction de l'espèce et des moyens de lutte appropriés	Non chiffré (action en partie bénévole)
53 - Poursuivre la lutte appropriée contre le ragondin et la coordonner à l'échelle du bassin	Sensibilisation et lutte contre les ragondins : 250 000 €/an à l'échelle du SAGE	250 000 €/an soit 1,5 M€
54 - Organiser le suivi de l'évolution des espèces végétales envahissantes	Coût à chiffrer en fonction de l'ampleur de l'étude (linéaire de rivières, nombre d'espèces présentes)	Coût lié au fonctionnement de l'Eptb Vienne
55 - Engager de manière réactive et cohérente des opérations de lutte contre les espèces végétales envahissantes	Coût d'actions expérimentales de 5 000 € à 15 000 € Coût arrachage manuel de Jussie : de 8 à 9 € par heure de travail ou de 3 à 10 €/mètre linéaire Coût compostage de Jussie : environ 30 € par tonnes après séchage	Coûts RIVE Vienne : - 2007 : 94 700 € (9,2 km) - 2008 : 58 900 € (16 km) - 2009 : 75 000 € (25 km prévus) Année 2009 prise en compte soit 375 000 € pour 6 ans
56 - Sensibiliser les jardineries, animaleries et le grand public sur les dangers d'introduction des espèces envahissantes	Coût lié au fonctionnement de l'Eptb Vienne	Coût lié au fonctionnement de l'Eptb Vienne
TOTAL		2 M€

Objectif 15 : Gérer les déchets flottants à l'échelle du bassin

57 - Sensibiliser les communes aux problèmes de dépôts d'ordures localisés dans les champs d'expansion des crues	Non chiffré	Coût lié au fonctionnement de l'Eptb Vienne
--	-------------	---

58 - Éliminer de manière coordonnée les déchets flottants sur les cours d'eau du bassin	Coût moyen des opérations, selon la quantité d'embâcles : entre 10 000 € et 60 000 € Chantier expérimental sur le fleuve Adour : Mise en place d'un barrage flottant (drôme de 200 m), récupération et tri des déchets pour un coût total de 400 000 €	Environ 64 usines hydroélectriques pour un coût de 10 000 € soit 3,9 M€ sur 6 ans
TOTAL		3,9 M€

Objectif 16 : Assurer la continuité au fil de l'eau

59 – Restaurer la continuité écologique sur les cours d'eau du bassin	Coût pour l'aménagement d'un « petit » ouvrage : entre 30 000 € et 60 000 €	Aquascop : 135 seuils (209 sans seuils à « laisser en l'état », « nécessite info » ou « ouverture des vannes ») ciblés soit 6 M€ (si coût moyen 45000 € par seuil) PDM (2/3 secteur aval et amont) - gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants) : 4,8 M€
60 - Restaurer la libre circulation des poissons grands migrateurs en Vienne aval et évaluer les conditions nécessaires à la reconquête de la Vienne amont	Coût rétablissement de la continuité piscicole sur la Vienne aval (hors équipement des seuils de Bonneuil-Matours) : 200 000 €HT pour 17 ouvrages dont la majorité sont soit déjà équipés, soit en état de ruine (source étude « Ouvrages transversaux du bassin de la Vienne » octobre 2007)	400 000,00 €
61 - Restaurer la continuité pour développer la pratique des activités nautiques dans le respect des différents usages	- Budget du Plan de Développement des Loisirs Sportifs en Limousin entre 2003 et 2005 : 1,31 Millions d'€TTC - Coût glissière canoë : de 15 à 30 000 €TTC - Aménagement de la Vienne entre Condat sur Vienne et Saillat sur Vienne pour la pratique du canoë kayak par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne (SABVM) : environ 1,28 Millions d'€TTC pour l'équipement et la signalisation de 28 ouvrages.	Aquascop : 75 seuils difficilement franchissables ou infranchissables sur les parcours potentiels de canoë : 1,5 M€ (si coût moyen 20 000 € par seuil)
TOTAL		7,9 M€

THEME E : GESTION DES PAYSAGES ET DES ESPECES

17 : Maintenir ou restaurer la qualité piscicole des cours d'eau

62 - Poursuivre l'inventaire, la préservation et la restauration des frayères	Coût moyen de restauration de frayères à l'échelle des AAPPMA : 1 500 € / an / tronçon communal	Inventaire réalisé par l'ONEMA Création frayère à brochet (FDAAPPMA 87 dans le cadre CTVa) : 40 000 € 56 AAPPMA sur le bassin soit 84 000 €/an soit 500 000 € pour 6 ans
63 – Réactualiser les Schémas Départementaux à Vocation Piscicole (SDVP) et élaborer les Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)	Non chiffré ; travail réalisé en interne par les FDAAPPMA.	¼ d'une poste de technicien (35 000 €/an) pour 5 fédérations de pêche : 43 000 €/an et 260 000 € pour 6 ans
64 - Préserver les populations de truite fario de souches « sauvages » par des mesures réglementaires et de protection des milieux	Non chiffré ; protection essentiellement juridique des tronçons. Restauration de la continuité et lutte contre l'érosion des berges : travaux intégrés dans les programmes de gestion des cours d'eau	Intégré dans les dispositions en faveur de la restauration de la morphologie ou de la continuité écologique
TOTAL		0,8 M€

18 : Préserver, gérer ou restaurer les zones humides de l'ensemble du bassin

65 - Développer et étendre l'utilisation du « guide d'identification des zones humides en Limousin »	Non chiffré	Non chiffré
66 - Intégrer dans les documents d'urbanisme les zones humides à protéger prioritairement	Non chiffré	Non chiffré : inventaire et guide réalisés – animation par l'Eptb Vienne
67 - Informer pour une bonne gestion des zones humides	Coût lié au fonctionnement de l'EPTB Vienne Coût de reproduction des supports de communication	Coût lié au fonctionnement de l'EPTB Vienne
68 – Gérer les zones humides à l'échelle du bassin	Coût estimé pour l'achat de parcelles (animation foncière, achat, frais de notaire, déplacement) : 1000 € par hectare Coût de la gestion d'une zone humide par pâturage : 2 400 € / ha Coût estimé de la maîtrise d'usage pour 150 ha (négociations, frais d'actes, déplacement) : 44 000 € Coût estimé de fauche de restauration, bûcheronnage, dessouchage : 2 956 €/ha Coût estimé de fauche de restauration sur de la molinie avec exportation : 3 000 €/ha Coût estimé de bûcheronnage sur site difficilement accessible,	PDM (2/3 secteur aval + amont) - Gérer, entretenir et restaurer les zones humides) : 6,1 M€ CREN (Plans de gestion – maîtrise foncière – travaux pour 200 ha prévus dans le cadre du CTVA) : 550 000 €/5 ans

	<p>débardage, évacuation ou destruction des rémanents, ou mise en tas : 1 500 €/ha</p> <p>Estimations de coûts dans le cadre du Contrat Natura 2000 des « <i>Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air</i> » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bûcheronnage-débroussaillage : 1000 à 2000 € T.T.C./ha/5 ans - Evacuation des résidus de bûcheronnage-débroussaillage : 1500 à 3000 € T.T.C./ha/5 ans - Aménagement de parcs fixes (clôtures pour bovins et/ou ovins) : 6 à 12 euros T.T.C. par mètre linéaire - Acquisition et gestion de parcs mobiles (clôtures électrifiées) : 2 à 4 euros T.T.C. par mètre linéaire - Conduite de troupeau : 150 à 300 euros T.T.C. par ha/an - Girobroyage de restauration sur landes tourbeuses : 800 à 1600 € T.T.C./ha/5 ans 	
69 – Organiser la préservation des zones humides en fonction des enjeux associés dans les ZHIEP et ZSGE	Non chiffré	Intégré dans la disposition 68
70 - Poursuivre la gestion des brandes humides situées sur la zone aval du bassin	<p>Acquisition : 1 700 € / ha</p> <p>Entretien mécanique : 2 000 € / ha / tous les 10 ans</p> <p>Entretien manuel : 11 000 € / ha / tous les 10 ans</p> <p>Brûlis dirigés : 4 000 € / ha</p>	Intégré dans la disposition 68
71 - Poursuivre la restauration et l'entretien des îles et des carrières en lit majeur	Budget annuel attribué à la LPO 86 : 30 000 €	180000 € sur 6 ans
TOTAL		6,3 M€

19 : Préserver les têtes de bassin

72 – Identifier et mettre en place un plan de gestion sur les têtes de bassin	<p>Coût d'inventaire : 40 000 à 60 000 €</p> <p>Concernant les zones humides, voir estimations de coûts dans la disposition 69</p> <p>Concernant les cours d'eau, voir estimations de coûts dans les dispositions 46 à 50</p>	<p>Coût d'inventaire : 60 000 €</p> <p>Coûts de gestion intégrés dans les dispositions concernant les zones humides, les cours d'eau et étangs</p>
TOTAL		0,06 M€ et coûts de gestion intégrés dans les dispositions concernant les zones humides, les cours d'eau et étangs

20 : Maintenir et améliorer la biodiversité du bassin de la Vienne (hors poissons et zones humides)

73 – Élaborer et réactualiser les documents d'objectifs « Natura 2000 » sur les sites d'intérêt communautaire	Non chiffré : Procédures administratives Coût DOCOB Natura 2000 ?	3 DOCOB en cours (les autres ont été réalisés) : 207 000 € Difficile de chiffrer la réactualisation des DOCOB
74 - Intégrer dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) les boisements reconnus pour leur intérêt naturel ou récréatif	Non chiffré : Procédures administratives	Non chiffré
75 – Recenser et protéger les espèces emblématiques du bassin	Coût moyen pour une étude de définition des espaces remarquables : 30 000 €	30 000,00 €
76 - Sensibiliser les aménageurs du territoire et le grand public à l'intérêt de préserver les espèces remarquables ou protégées	Coût estimé de la communication, gérée par un prestataire extérieur : 1 500 € / an	1500 €/an soit 9000 €
TOTAL		0,25 M€

21 : Gérer les étangs et leur création

77 - Limiter la procédure de création des plans d'eau	Non chiffré : Missions des services de l'État	Non chiffré
78 – Procéder à la mise au norme ou l'effacement des étangs	Coût estimé de mise aux normes par étang : coût variable suivant les équipements envisagés mais pouvant aller de 3000 à 20 000 € Coût de l'effacement estimé entre 2000 € et 4000 € selon la superficie de l'étang.	Environ 7000 étangs sur le SAGE : part d'ouvrages à mettre aux normes 80 % soit 5600 étangs x 3000 € = 1,7 M€ Syndicats Monts et Barrages : scénario optimal - effacement ou équipement (dérivation, passe) des étangs problématiques : 60 000 € (20 étangs x 3000 €) 300 étangs sur 6 ans (50 ans traités/an → avis CLE) x 10 000 € soit 3 M€
79 - Développer et valoriser les bonnes pratiques de gestion des étangs	Non chiffré	50 000 €/an pour un poste à temps plein soit 300 000 €
80 - Mettre en place des procédures de préservation pour les étangs reconnus de bonne qualité écologique	Coût estimé de gestion et d'entretien d'un plan d'eau selon la superficie : entre 500 € et 1 500 € / an	Non chiffré
TOTAL		3,3 M€

22 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel, architectural et paysager

81 - Développer les projets pour l'amélioration de la qualité des paysages, notamment les chartes paysagères	Coût de la rédaction d'une Charte Paysagère : 20 000 €HT	100 000 €HT (5 documents sur le territoire en 6 ans)
82 - Réaliser un guide touristique pour le territoire du SAGE du bassin de la Vienne	Coût de la conception / impression d'un guide : 40 000 €HT	40 000,00 €HT
TOTAL		0,14 M€

Annexe 33. Listes des communes ou masses d'eau concernées par les règles de gestion du SAGE du bassin de la Vienne (cf. règlement du SAGE du bassin de la Vienne)

Règle n° 1 – Réduction des rejets de phosphore diffus et ponctuels pour les stations d'épuration dont la capacité est comprise entre 200 et 2 000 équivalent/habitant (EH)

→ Cf. Annexe 2 du PAGD (périmètre du SAGE du bassin de la Vienne)

Règle n° 2 – Réduction de l'utilisation des pesticides pour l'usage agricole

Code	Nom des masses d'eau Cours d'eau
FRGR0362	LA VIENNE DEPUIS LA CONFLUENCE DU CLAIN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA CREUSE
FRGR0389	LA BLOURDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0399	L'OZON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1524	L'OZON DE CHENEVELLES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OZON
FRGR0360b	LA VIENNE DEPUIS LE COMPLEXE DE CHARDES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CLAIN
FRGR0400	L'ENVIGNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1811	LE GOBERT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1846	LES GRANDS MOULINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1855	LA DIVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR2018	LE RUISSEAU D'ANTRAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR2020	LE BATREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR2047	LES TROIS MOULINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
Code	Nom des masses d'eau Souterraines
FRG087	Craie du Séno-Turonien du bassin-versant de la Vienne
FRG087	Craie du Séno-Turonien du bassin-versant de la Vienne
FRG072	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du Haut-Poitou
FRG066	Calcaires du Dogger du bassin-versant de la Vienne
FRG063	Calcaires du Dogger du bassin-versant du Clain
FRG087	Craie du Séno-Turonien du bassin-versant de la Vienne
FRG110	Alluvions de la Vienne

Règle n°3– Limitation des flux particuliers issus des rigoles et des fossés agricoles

Code	Nom des masses d'eau
FRGR0356	LA VIENNE DEPUIS PEYRELEVADE JUSQU'A L'AVAL DE LA RETENUE DE BUSSY
FRGR0357a	LA VIENNE DEPUIS L'AVAL DE LA RETENUE DE BUSSY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAULDE
FRGR0357b	LA VIENNE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA MAULDE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE TAURION
FRGR0375	LA BRIANCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA ROSELLE
FRGR0378	LA BREUILH ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA BRIANCE
FRGR0379	LA LIGOURE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA BRIANCE
FRGR0381	L'AIXETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0389	LA BLOURDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0399	L'OZON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1524	L'OZON DE CHENEVELLES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OZON
FRGR1666	LE VERGER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE TAURION
FRGR1672	LE PARLEUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE SAINT-MARC (SAINT-MARC)
FRGR1705	LA LEYRENNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE TAURION
FRGR1756	LE PARGUE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE CHARDES (CHARDES)

FRGR1775	LA CROCHATIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0358	LA VIENNE DEPUIS SAILLAT JUSQU'AU COMPLEXE DE CHARDES
FRGR0359a	LA VIENNE DEPUIS LA CONFLUENCE DU TAURION JUSQU'A PALAIS-SUR-VIENNE (LE)
FRGR0359b	LA VIENNE DEPUIS PALAIS-SUR-VIENNE (LE) JUSQU'A SAINT-JUNIEN
FRGR0359c	LA VIENNE DEPUIS SAINT-JUNIEN JUSQU'A SAILLAT
FRGR0360b	LA VIENNE DEPUIS LE COMPLEXE DE CHARDES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CLAIN
FRGR0371b	LA MAULDE DEPUIS LA RETENUE DE VASSIVIERE JUSQU'AU COMPLEXE DE VILLEJOUBERT
FRGR0374	LE RUISSEAU DU PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0376	LA BRIANCE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA ROSELLE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0377	LA ROSELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA BRIANCE
FRGR0380	L'AURENCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0382	LA GLANE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0383	LA GORRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0386	L'ISSOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MARCHANDAINE
FRGR0400	L'ENVIGNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1442	LA VALOINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1544	L'AUZETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1650	LE TARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1676	LA GONGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE TAURION
FRGR1693	LA GOSNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE TAURION
FRGR1811	LE GOBERT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1817	LES AGES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1846	LES GRANDS MOULINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1855	LA DIVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR2020	LE BATREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR2047	LES TROIS MOULINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE

Règle n° 4 – Gestion sylvicole

→ Cf. Annexe 28 du PAGD (communes en têtes de bassin)

Règle n° 5 – Mise en place d'une gestion des eaux pluviales

→ Cf. Annexe 2 du PAGD (périmètre du SAGE du bassin de la Vienne)

Règle n° 6 – Restauration de la ripisylve

→ Cf. Annexe 24 du PAGD (zone d'érosion des sols)

Règle n° 7 – Limitation du piétinement des berges et des lits par le bétail

→ Cf. Annexe 24 du PAGD (zone d'érosion des sols)

Règle n° 8 – Encadrement de la création des ouvrages hydrauliques et Règle n° 9 – Gestion des ouvertures périodiques d'ouvrages hydrauliques

→ Cf. Annexe 27 du PAGD (objectifs de taux d'étagement par masse d'eau)

Règle n° 10 – Gestion des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP)

→ Cf. Annexe 23 du PAGD

Règle n° 11 – Gestion des Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE)

→ Cf. Annexe 23 du PAGD

Règle n° 12 – Encadrement de la création des plans d'eau

→ Cf. Annexe 2 du PAGD (périmètre du SAGE du bassin de la Vienne)

Règle n° 13 – Gestion des plans d'eau

→ Cf. Annexe 2 du PAGD (périmètre du SAGE du bassin de la Vienne)

Masses d'eau comprises dans la zone à enjeux prioritaires :

Code	Nom des Masses d'eau
FRGR0357b	LA VIENNE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA MAULDE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE TAURION
FRGR0375	LA BRIANCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA ROSELLE
FRGR0379	LA LIGOURE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA BRIANCE
FRGR0381	L'AIXETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0389	LA BLOURDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0399	L'OZON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1756	LE PARGUE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE CHARDES (CHARDES)
FRGR0358	LA VIENNE DEPUIS SAILLAT JUSQU'AU COMPLEXE DE CHARDES
FRGR0359a	LA VIENNE DEPUIS LA CONFLUENCE DU TAURION JUSQU'A PALAIS-SUR-VIENNE (LE)
FRGR0359b	LA VIENNE DEPUIS PALAIS-SUR-VIENNE (LE) JUSQU'A SAINT-JUNIEN
FRGR0359c	LA VIENNE DEPUIS SAINT-JUNIEN JUSQU'A SAILLAT
FRGR0374	LA CANE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0376	LA BRIANCE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA ROSELLE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0377	LA ROSELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA BRIANCE
FRGR0380	L'AURENCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0382	LA GLANE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0383	LA GORRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0386	L'ISSOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MARCHANDAINE
FRGR0400	L'ENVIGNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1442	LA VALOINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1544	L'AUZETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1650	LE TARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR1811	LE GOBERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR2020	LE BATREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR2047	LES TROIS MOULINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE